Persée
http://www.persee.fr

Une simple querelle de clocher ? Viollet-le-Duc à Saint-Denis (1846).

Jean-Michel Léniaud

Revue de l'Art, Année 1993, Volume 101, Numéro 101
p. 17 - 28

Voir l'article en ligne

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.
Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir http://www.sup.adc.education.fr/bib/). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Jean-Michel Leniaud

Une simple querelle de clocher ? Viollet-le-Duc à Saint-Denis (1846).

Le « Moment Guizot » , qui voit s'organiser les structures de l'État-nation à la française, jette les fondements d'une politique nouvelle touchant la conservation du passé. Pour le disciple des Doctrinaires, en effet, l'individu abstrait, tel que l'imaginent les partisans du *Contrat social*, ne possède pas d'existence réelle : Guizot insiste sur les puissances qui lient l'homme au sol où il est né, à la patrie [1] ; et parmi celles-ci, le passé. La création progressive du service des monuments historiques sous la Monarchie de Juillet institutionnalise ce principe, que le corps social n'est pas seulement

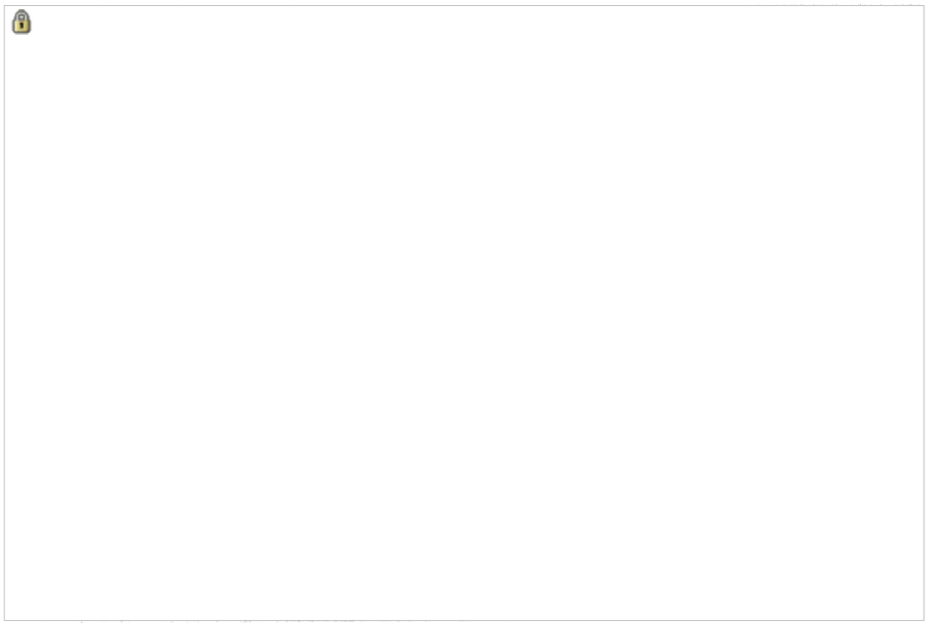

1. Charles Percier, croquis de Dagobert, considéré depuis l'abbé Hilduin comme le fondateur du monastère, son fils Clovis et Charles Martel, vers 1797, bibliothèque municipale de Compiègne, album Villain. Ce dessin a été reproduit par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire raisonné*, t. IX, p. 32-33.

fait de présent comme l'expriment les sectateurs de Rousseau.

L'acte de conserver constitue donc une mission de service public ; il ne vise que certaines catégories de biens artistiques, qu'on désigne comme Monuments historiques. Et surtout, il est accompli au nom de la collectivité par des spécialistes, ceux que Vitet et Mérimée rassemblent autour d'eux : pour Guizot [2], comme pour d'autres philosophes politiques tel Barante [3], seul le « gouvernement des capables », une minorité éclairée, peut conduire le gouvernement vers l'intérêt général. Le système des Monuments historiques, avec ses correspondants, ses architectes, sa commission et son inspecteur général est le pur produit de la monarchie censitaire, avec son corps électoral réduit aux « capacités ».

L'écrasante personnalité de Viollet-le-Duc se trouve au centre de ce processus de *confiscation* au profit d'une poignée d'archéologues et d'architectes parisiens dont, en définitive, les élites provinciales et la société toute entière ont fait les frais [4]. On ne s'est toutefois pas interrogé, semble-t-il, sur le processus par lequel, jeune architecte, il a réussi à prendre la direction des principaux chantiers et à imposer ses vues aux experts chevronnés du conseil des bâtiments civils et à la gent archéologique, éclipsant quasiment Jean-Baptiste Lassus, Adolphe-Napoléon Didron et Arcisse de Caumont.

C'est Mérimée, on le sait, qui lui a mis le pied à l'étrier en lui confiant le chantier de Vézelay, Lassus qui l'a appelé à faire équipe pour le concours de Notre-Dame et une petite coterie composée de Montalembert, Didron et Mérimée – les trois pouvoirs de la politique, de la presse et de l'administration – qui a imposé le tandem face à Godde, Danjoy et Arveuf [5], pour une restauration qui était peut-être moins nécessaire qu'on le disait. Mais on ignore encore, par exemple, comment le futur auteur du *Dictionnaire* a été désigné en 1848 à la commission des arts et édifices religieux et, en 1853, inspecteur général des édifices diocésains, véritable point de départ d'une ascension désormais irrésistible.

Pour Saint-Denis, les volumineux dossiers du chantier de restauration de l'ancienne abbatiale permettent, en tout cas, de comprendre comment les choses se sont faites. On a l'habitude de lire que, pour mettre fin à une détestable opération conduite par François Debret qui s'acheva par la honteuse destruction de la flèche nord à peine reconstruite, l'administration des travaux publics fit appel à Viollet-le-Duc, que, tel un *deus ex machina*, il sut rétablir une situation terriblement compromise et que son intervention jugée salutaire symbolise la victoire des idées de la jeune équipe mériméenne sur l'incompétence des architectes de l'académie des Beaux-Arts – dont Debret était membre – et des membres du conseil des bâtiments civils. Telle est, en tout cas, la vérité officielle qu'au soir de sa vie, Viollet-le-Duc, lui-même, confirmait encore dans l'une de ses *Causeries du dimanche* [6]. Et, à l'en croire, c'était bien à son ami Prosper Mérimée que l'ancienne abbatiale devait son salut : tant pis pour Didron, Montalembert et les autres [7] !

Une vérité officielle donc ; une vérité établie très tôt en tout cas, dès 1848, sous la plume du laborieux Guilhermy qui avait contracté une dette de reconnaissance auprès de Viollet-le-Duc pour l'avoir fait appeler à la remise en ordre des tombeaux [8]. Une vérité reprise par Paul Vitry, qui se fonde sur... Montalembert pour critiquer la présentation des tombeaux par Debret et sur... Guilhermy pour louer celle de Viollet-le-Duc [9]. Reprise sans ombre de discussion, tout récemment encore, par Anne-Marie Romero [10]. Il n'est guère que Sumner McK. Crosby qui ait entrepris, à propos du portail de la façade occidentale, de mettre en doute les dires de Viollet-le-Duc et de Didron sur les travaux conduits par Debret [11].

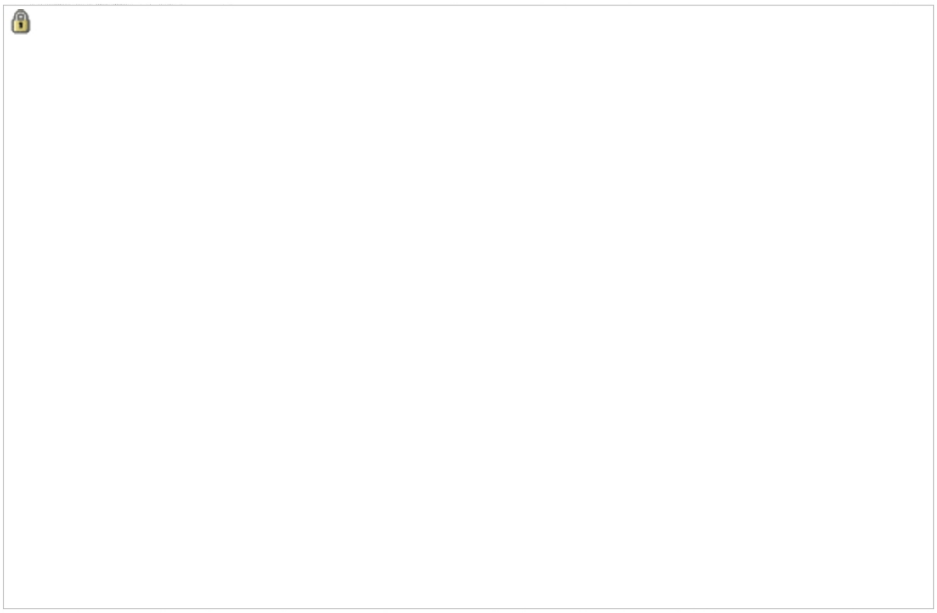

2. Charles Percier, album Villain, mosaïque de la chapelle Saint-Firmin. Viollet-le-Duc a en publié la restitution du sol sur la base de ce dessin dans les *Annales archéologiques,* t. IX, p. 173.

Une vérité officielle établie de la façon la plus simple : n'ont été appelés à témoigner au procès que les seuls amis et alliés de l'architecte, Mérimée, Montalembert, Didron et Guilhermy. Il n'est pas question de réinstruire l'ensemble de l'affaire [12], mais de mettre en lumière comment Viollet-le-Duc s'est vu confier le chantier.

« *L'oison gloussant, l'âne qui brait, Fêtent Godde, Peyre et Debret* » [13].

François Debret (1777-1850) fut nommé architecte de Saint-Denis en remplacement de Cellerier en 1813 et membre de l'académie des Beaux-Arts en 1825 [14]. Il avait été l'élève de Percier qui, l'un des premiers, avait effectué pendant la Révolution des croquis et relevés de Saint-Denis. Viollet-le-Duc se vante d'avoir eu connaissance de ces dessins grâce à l'architecte Alexandre Villain, neveu et légataire de Percier [15]. Mais Debret en avait tiré parti tout autant avant lui et il serait extrêmement injuste d'affirmer avec Adolphe Lance [16] que, non content d'ignorer l'art du Moyen Age, il ne l'aimait pas [17].

Les travaux de Saint-Denis avaient été ordonnés par Napoléon qui voulait, en cette ancienne nécropole des trois races, établir sa sépulture et

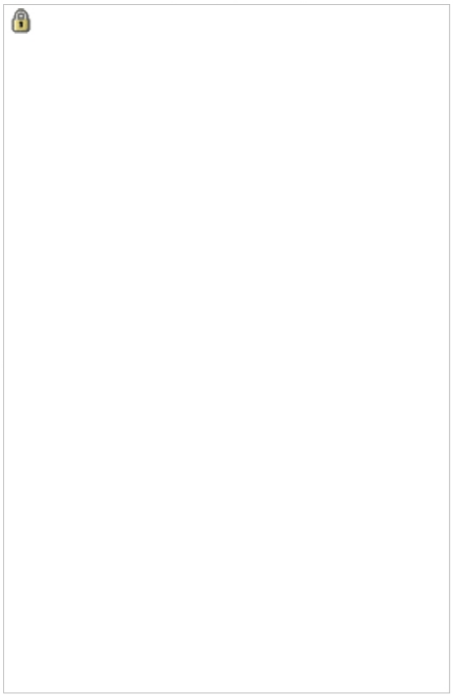

3. Charles Percier, album Villain, détail du tombeau de Dagobert.

celle de ses descendants. L'Empereur avait décidé qu'une activité liturgique permanente y serait assurée par l'office d'une institution originale, un chapitre épiscopal [18]. Entre autres travaux, Jacques-Guillaume Legrand entreprit de remonter le sol de la nef au niveau du parvis, ce qui le conduisit à reconstituer des bases postiches aux piliers [19]. Provoqua-t-il l'affaiblissement de ces piliers en procédant à l'incrustement de ces nouvelles bases ? C'est ce qu'affirma plus tard Viollet-le-Duc. Quant à son successeur, Jacques Cellerier (1742-1814), il commença la construction d'un choeur d'hiver pour les chanoines, au flanc sud de la nef. L'implantation de ce petit édifice néo-classique – cinq travées allant de la façade occidentale au bras du transept – contre les maçonneries médiévales déstabilisa le système de contrebuttement de la nef : Debret entreprit d'y remédier à partir de 1834.

La Restauration confirma l'abbatiale dans sa vocation de nécropole, maintint le chapitre et, conformément à une décision déjà prise sous l'Empire [20], décida de reconduire à Saint-Denis une partie de la sculpture funéraire du musée des monuments français. La Monarchie de Juillet, portée à dynamiser l'activité du Bâtiment, ouvrit par la loi du 27 juin 1833 un crédit de 17 240 000 fr. pour l'achèvement des monuments de la capitale : Saint-Denis fit partie de la liste, avec une dotation de 1 350 000 fr.

En 1837, pendant que Debret s'emploie à divers travaux de confortation et de décoration intérieure, la foudre tombe sur la flèche septentrionale : les dégâts sont estimés à 150 000 fr. [21]. Le conseiller d'État Vatout, président du conseil des bâtiments civils, propose, en raison de l'urgence, d'ouvrir au titre de l'exercice 1837 un crédit exceptionnel de 50 000 fr [22]. Les travaux commencent [23].

Un crédit de 400 000 fr. ouvert en 1838 permet de continuer la restauration générale : tours, terrasses et balustrades des parties supérieures de la façade, voûtes des trois premières travées de la nef, menuiseries et sculptures du nouveau buffet d'orgue. C'est alors qu'on découvre que le pignon du bras nord menace ruine : Vatout propose de réserver une partie des crédits destinés à la façade à la reprise de cette partie de l'édifice [24]. Les travaux sont entrepris sans tarder.

En février 1842 [25], on fait le point : sont notamment restaurées la façade principale, y compris le perron et la plate-forme entre les deux tours, les tours nord et sud, la terrasse sur le bas-côté sud, les roses des bras nord et sud et les trois premières voûtes de la nef ; dans la nef, les chapelles du sanctuaire et la chapelle Saint-Jean-Baptiste ont été aménagées ; dans la crypte, les peintures des voûtes des douze travées [26].

« La restauration de cet édifice majestueux, les difficultés sans nombre qu'il a fallu vaincre, les immenses travaux, qu'elles ont nécessités, suffisent pour assurer à M. Debret une célébrité bien méritée » [27].

Quelque temps plus tôt, le 14 juin 1841, la commission des monuments historiques s'était réunie à propos de Saint-Denis : étaient présents Vitet, Caristie, Taylor, Cavé, Vatout, Grille de Beuzelin et Mérimée, secrétaire de la commission [28]. Vitet et Mérimée avaient déjà eu à connaître des travaux de Saint-Denis en tant que membres de droit du conseil des bâtiments civils, Caristie vraisemblablement aussi et, surtout, Vatout, président du même conseil, qui présentait chaque année la répartition des crédits au ministre. Aucun d'entre eux n'avait émis jusqu'alors la moindre réserve, par écrit en tout cas, sur les travaux de Debret.

Pourtant, en 1833, déjà, Edmond Blanc, maître des requêtes au conseil d'État et secrétaire général du ministère du commerce [29], avait fait part à Debret de son opposition personnelle à son projet de décoration des chapelles, pas assez étudié selon lui et en désaccord avec le monument [30].

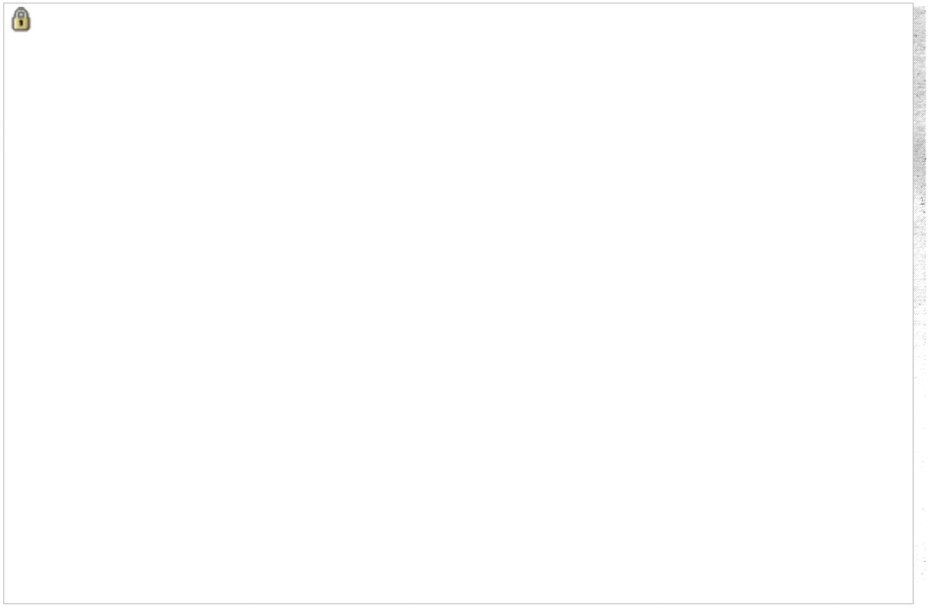

4. Charles Percier, album Villain : support de la châsse de la chapelle de la Vierge, disposition du chœur et du déambulatoire méridional.

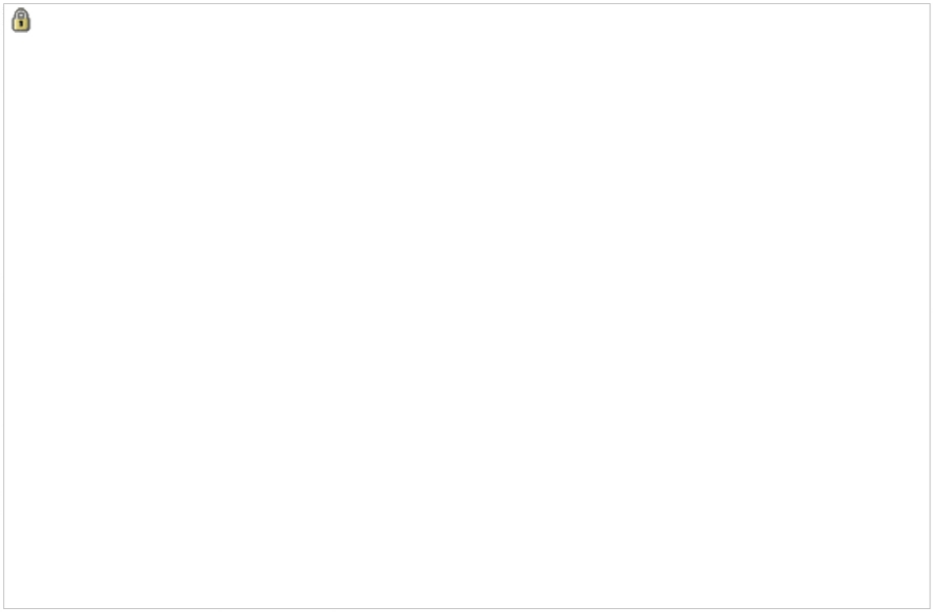

5. Charles Percier, album Villain, chapelle Saint-Hippolyte et entrée du déambulatoire septentrional.

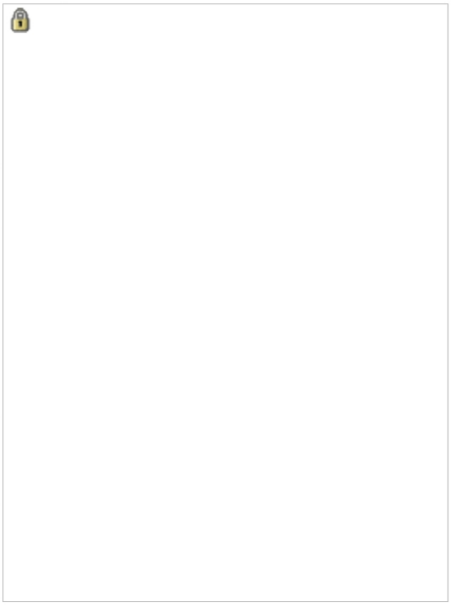

6. Charles Percier, album Villain, élévation méridionale du bras nord du transept.

Il prescrivit l'arrêt des travaux et consulta. Debret protesta immédiatement [31] : les travaux avaient bénéficié des autorisations requises, les plans d'aménagement de la chapelle de la Vierge étaient entre les mains de l'administration, de même que les dessins des autels de Saint-Martin et de Saint-Jean-Baptiste [32]. Blanc saisit son collègue du conseil d'État, l'inspecteur général des monuments historiques Vitet. Dans un rapport de huit pages [33] Vitet loua la culture et les intentions de Debret, lui reprocha sur divers points un manque de sévérité et d'exactitude, contesta le savoir-faire de l'entreprise de peinture et surtout l'emploi de la peinture à l'huile et estima en définitive peu urgent de poursuivre les travaux de décoration vu l'importance des travaux de maçonnerie restant à exécuter. En marge du rapport, Blanc annota : « Demander à M. Biet son rapport et classer ». L'inspecteur général des bâtiments civils, négligence ou tactique, semble ne pas s'être conformé à cette instruction [34] : l'affaire fut enterrée... jusqu'à ce 14 juin 1841 [35].

« *J'avoue que je ne suis jamais sorti de l'église Saint-Denis sans éprouver un profond sentiment de colère et de dégoût* » [36].

Ce jour-là, Debret est introduit devant la commission des monuments historiques ; elle avait effectué une visite sur place le 10 juin précédent. Il présente les dessins qui lui ont servi de modèle pour sa restauration. C'est alors que le président de la Commission, qui n'est autre que Vatout, émet sur les travaux des critiques qu'on ne lui avait jamais entendu faire, semble-t-il, aux Bâtiments civils : Debret mélange le vrai et le faux, système de restauration « déplorable » qui « trompera les savants à venir » ; il aurait fallu apposer une date sur toutes les sculptures et inscriptions modernes [37]. Taylor prend le relais en lançant la question des vitraux : la suite de rois qui est prévue dans la nef devrait être mise au concours, mais Vatout rappelle que l'opinion générale des membres de la Commission est favorable à des grisailles avec bordures colorées, « comme le XIII^e^ siècle en fournit quelques exemples ». Vitet approuve Vatout, d'autant que la crypte, qui est « en même temps un musée et une sépulture », ne doit pas être trop sombre : la grisaille sera préférable à cet égard à la couleur. En fait, tout le monde n'est pas d'accord, car Taylor maintient sa position sur la nécessité de vitraux en couleur dans la nef, tandis que Caristie juge ridicule de juxtaposer les figures des souverains les plus récents « dans leurs costumes modernes » et des vitraux de « style ancien ».

Là-dessus, Debret est prié de quitter la séance et les langues se délient. A propos des peintures des chapelles, l'opinion de Vatout est d'interdire à l'architecte d'engager l'avenir. Puis, il donne lecture d'une lettre de Lenormant, s'excusant d'être absent, car « son dissentiment avec l'architecte est trop tranché pour pouvoir espérer d'heureux résultats d'une délibération en sa présence ». C'est lui, l'absent, dont on saura plus tard qu'il se livrait à des activités de faussaire, qui est le plus violent : « Le premier monument historique de la France » a été « profané et dévasté par une prétendue restauration ». Aussi demande-t-il que la Commission, « qui trouble l'existence de pauvres architectes de département pour une misérable église de village », ne reste pas inerte vis-à-vis d'un homme dont la position rend les actes dangereusement exemplaires, qu'elle interrompe les travaux et mette l'architecte « en tutelle ». Après quoi, la Commission lève la séance après avoir décidé de rédiger une note détaillée des erreurs reconnues et de ne pas ébruiter l'affaire, « afin de ne pas faire refuser les fonds par les Chambres ». Dorénavant, décide-t-elle, plus rien ne sera effectué à Saint-Denis sans son avis.

« *A chacun ses œuvres, c'est toute justice* ».

Après une nouvelle visite sur place effectuée par Vatout, Mérimée et Lenormant, un rapport détaillé est rédigé à l'attention du ministre de l'intérieur [38]. On s'y déclare tout d'abord frappé de l'« habileté avec laquelle les travaux purement matériels ont été conduits », notamment la consolidation de la flèche nord, « qui présentait beaucoup de difficultés », la suppression des toitures sur les chapelles de l'abside et les voûtes des collatéraux au profit d'un dallage en pierre : c'est un « travail remarquable », qui a rendu à l'édifice son véritable aspect et a permis de dégager et d'éclairer la galerie intérieure bouchée par un mur de platras.

Après les éloges, les blâmes : l'architecte a voulu restituer une décoration, dont il ne restait plus de vestiges à partir de textes « plus ou moins vagues et souvent obscurs » et d'exemples tirés des monuments contemporains mais appartenant à d'autres pays ; il paraît s'être complu dans cette étude « pleine d'attraits ». Telle n'était pas sa mission : il devait se borner à reproduire sans altérations toutes les parties conservées de l'ancienne décoration et ne pas se lancer « dans le champ des conjectures ».

Le 19 octobre 1841, le ministre de l'intérieur transmet le contenu du rapport à son collègue des travaux publics : il faut éviter, écrit-il [39], d'encourir les reproches des savants français et de l'opinion internationale ; or, le parti adopté dans la restauration est contraire « aux justes exigences de la science » ; les pierres ont été « grattées à vif », chargées de décorations et d'inscriptions apocryphes [40]. Il est urgent d'entourer l'architecte d'une commission pour « éviter le retour de semblables fautes », car il est dangereux de s'appuyer sur de seuls documents écrits : « Les textes sont une lettre morte à laquelle on ne peut pas se fier sans une grande habitude de la critique archéologique ; c'est un instrument plus dangereux qu'utile quand on ne connaît pas le secret de s'en servir » ; pour cela, il faut une vie « toute entière » et des études toutes spéciales ». Ainsi, voit-on poindre ici pour la première fois la proposition de remplacer Debret par un véritable spécialiste.

« *Sinon la Commission ne donnera plus d'avis aussi francs* »

Informé – est-ce par le truchement de Vatout lui-même, qui serait le *Janus* de l'histoire ou par celui des services ? – que le rapport ne reflète pas l'avis unanime de la commission, le ministre des travaux publics saisit l'Institut de France.

Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts, dont est membre Debret, décide de la constitution d'une commission : trois architectes, Lebas, Leclère et Caristie, par ailleurs membre de la commission des monuments historiques, auxquels sont adjoints Picot, Couder et Petitot ainsi que lui-même. De son côté, l'académie des inscriptions et belles-lettres désigne J. Berger de Xivrey, Beugnot, Guérard, Hase, Letronne, Ramée et... Vitet, décidément omni-présent.

Cette commission mixte se réunit pour la première fois le 19 novembre suivant, élit son président et son secrétaire en la personne de Raoul-Rochette et de Berger de Xivrey, prend connaissance du rapport de la commission des monuments historiques et suggère qu'il soit transmis à Debret afin qu'il puisse rédiger sa réponse [41]. Dès le lendemain, il est rendu compte de cette première réunion à l'académie des Beaux-Arts : or, voici que Caristie, qui en avait parlé la veille hors procès-verbal, signale, en sa qualité de membre de la commission des monuments historiques, que le rapport « n'est que l'œuvre de trois personnes et n'a pas été soumis à l'avis des autres » [42].

Le débat ne s'inscrit pas, au reste, dans la plus extrême transparence ; le ministre des travaux publics ne transmet pas à Debret la totalité du rapport de la Commission : il a été élagué de « tout ce qui pouvait être désobligeant à l'égard de l'artiste » [43]. Quant au ministre de l'intérieur, il recommande mais, trop tard, que les académies ne sachent pas d'où provient le rapport, « sinon la Commission ne donnera plus d'avis aussi francs » [44]. Et quand il transmet sa réponse au ministre des travaux publics, Debret se plaint que le fameux rapport, avec son « contenu » et ses « menaces » a déjà été publié dans plusieurs journaux par des membres de la Commission ; lui-même, ajoute-t-il, a pris soin de ne pas faire de scandale,

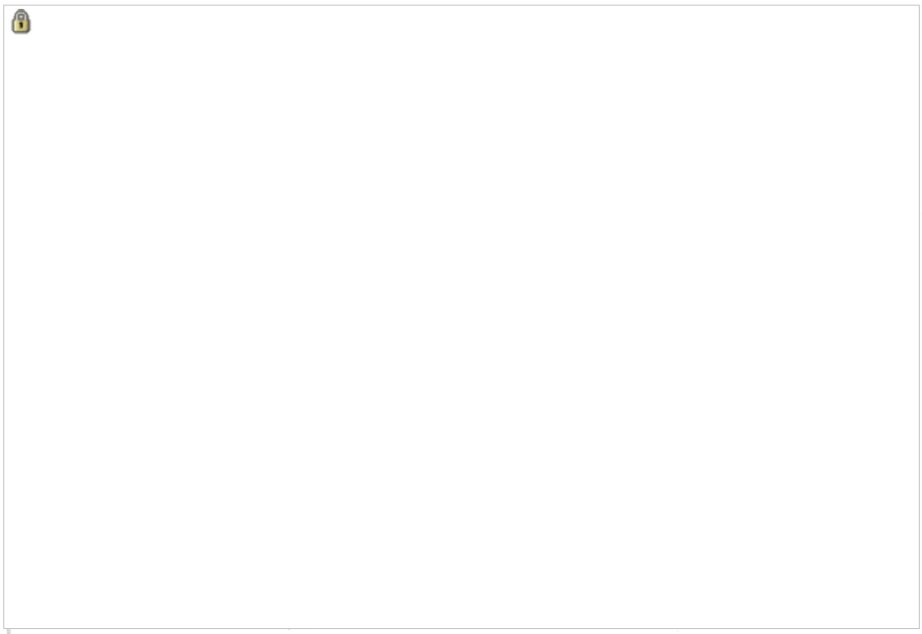

7. Charles Percier, album Villain, élévation vers l'ouest vue du déambulatoire septentrional.

malgré les injures personnelles et les inconvenances qu'on lui a prodiguées [45].

Le 4 février suivant, la commission mixte prend connaissance du long rapport de Debret [46] et, le 12 février, dresse une série de quatorze questions sur les points principaux évoqués par le rapport et la réponse de Debret, qui assiste d'ailleurs à la séance « avec tous les plans et dessins relatifs à la restauration de Saint-Denis ». La séance suivante a lieu, à Saint-Denis même, le 9 mars [47] ; tout le monde est présent, à l'exception de Picot qui s'est fait représenter par Blondel, la visite dure de midi à 5 h. Enfin, les 18 et 24 mars, la commission mixte met aux voix les avis sur chacun des points litigieux et charge Berger de Xivrey de rédiger le rapport final.

« *Les loups ne se mangent pas* » [48].

Le Rapport à l'académie des inscriptions et belles-lettres et à celle des Beaux-Arts sur le caractère des travaux de restauration exécutés à l'Église St. Denys, par M. Debret, architecte, membre de l'Institut [49] est lu et approuvé à l'académie des Beaux-Arts le 2 avril 1842 et à l'académie des belles-lettres le 8 avril suivant. Il a été signé de tous les membres de la commission mixte à l'exception de Ludovic Vitet.

Il couvre trente-sept grands feuillets portant en notes de nombreuses références au *De administratione sua* de Suger, aux *Gesta Sancti Ludovici* de Guillaume de Nangis, à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys* de dom Félicien, à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France* de dom Doublet, à la *Notice sur l'abbaye royale de Saint-Denys* de Roquefort et au journal de l'organiste Gautier [50], aux procès-verbaux de l'ouverture des tombes royales par dom Druon et dom Poirier dont Debret avait communiqué l'original et aux *Actes d'accusation contre la Pucelle* [51]. Il porte du feuillet 29 au feuillet 37 une mise au point des inscriptions de la façade et des portails, des tombes de la chapelle Saint-Jean [52], du monument à Saint-Denis, des autels Saint-Eugène, Saint-Grégoire, Sainte-Geneviève, de la Vierge, Saint-Benoit, Saint-Vincent et Saint-Valère et Saint-Lazare.

C'est donc un rapport fort savant qui est présenté aux deux académies, car « l'art tient essentiellement à l'histoire » et « l'art et l'érudition » se prêtent un « mutuel concours ». Les neuf premiers feuillets sont consacrés à l'histoire de la construction, des agrandissements et des modifications de l'abbatiale depuis Suger jusqu'à la Révolution ; les feuillets 9 à 13 relatent les travaux entrepris depuis l'Empire. La suite, jusqu'au feuillet 28, est consacrée à l'examen des points litigieux.

La commission mixte estime infondées les critiques à l'encontre des inscriptions portées sur la façade, celle de Suger et la commémoration de la restauration de l'église depuis Napoléon jusqu'à Louis-Philippe. Pas davantage n'accepte-t-elle les critiques à l'encontre du tympan de la porte nord. En revanche, les figures ajoutées aux portails latéraux, « beaucoup trop épaisses, sont à retoucher entièrement et à ramener aux proportions des anciennes ». Le tombeau de Dagobert ne doit pas être restauré, mais remplacé par une copie : « Le monument en est digne par la célébrité, l'ancienneté, l'élégance fine et originale de l'exécution ». La statue acéphale sur le « meneau » de la porte des Valois doit au contraire être restaurée. Les quatre statues modernes de Saints Pierre, Paul, Mathias et Barnabé de la façade ne sont pas assez imposantes. Quant aux colonnes des portails, la commission mixte regrette que les circonstances politiques aient empêché le rétablissement des statues royales, mais espère que la sécurité publique permettra un jour de le faire.

Elle juge aussi correctes les inscriptions des noms des rois, « applaudit à l'ornementation des détails de sculpture non figurées répartis avec goût... et exécutés très finement » sur les divers endroits de la façade. Elles rendent au monument une partie de sa richesse. Au reste, « dans une telle restauration, l'on est souvent forcé de recourir aux équivalents ; car en architecture, pas plus qu'ailleurs, le passé ne peut être entièrement ressuscité ».

Les portes du transept imitent une porte du XIV[e] s. dont l'architecte « a trouvé encore des parties vers le même lieu ». Cependant, ajoute la commission mixte, « la disposition de linteaux droits et lisses, d'encadrements à caissons sculptés paraît laisser quelque chose à désirer pour l'harmonie du style ».

A l'intérieur de l'édifice, on ne trouve rien à redire des autels, pas plus que des retables qui les surmontent. Cependant le travail des restaurateurs « semble assez imparfait pour motiver le désir de voir dorénavant de meilleurs artistes chargés de cette partie si importante dans une église du Moyen Age [53] ».

Reste la question de la peinture : nul doute que « non seulement presque toutes les sculptures en pierre, mais une partie même des membres de l'architecture devait se revêtir de brillantes couleurs à l'instar des monuments de l'Orient ». Debret avait restitué le décor des voûtes et colonnes du déambulatoire à l'aide des éléments subsistants sur place et d'observations faites à... Ravenne ! La commission mixte juge l'effet « gracieux et splendide » et en harmonie avec « l'éclat des riches verrières », tout en formulant des réserves à propos de la chapelle de la Vierge dont certains détails rappellent l'Antiquité et du monument de saint Denis dont la richesse de la décoration de

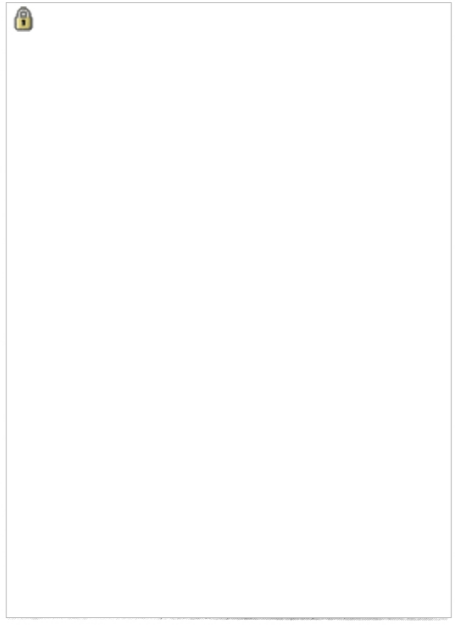

8. Charles Percier, album Villain, portail du bras nord du transept.

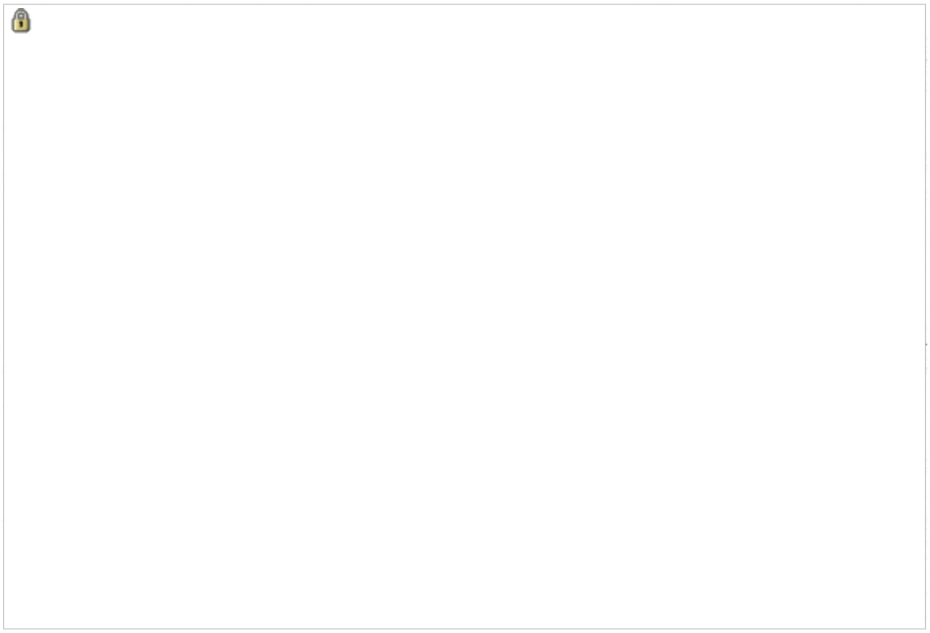

9. Charles Percier, album Villain, élévation latérale nord.

la partie supérieure contraste de manière trop heurtée avec l'« austère simplicité » du bas.

Un développement particulier est consacré à la coloration de la sculpture figurée. Le XIII[e] s., déclare la commission mixte, cherchait une imitation excessive de la nature dans les carnations, les cheveux et les barbes : « Ces enluminures s'emparent tout d'abord de la vue, s'interposent, si l'on peut dire, entre l'observateur et le monument, en dérobent le caractère et l'unité ». Debret a été trop fidèle à ce procédé « que nous jugeons barbare »[54]. Il faudrait « substituer à ces tons animés des carnations un ton uni et mat, tout de convention, qui n'offrirait pas la prétention d'imiter les nuances de la nature »[55]. La commission mixte estime conforme à ses vues la coloration de certaines figures que Debret a fait graver en creux, notamment les douze pères de l'Église du soubassement de l'autel Saint-Grégoire, pour le dessin duquel elle aurait cependant désiré « moins de science visible et plus de simplicité de moyens » et les figures de Charles V, Charles VI, Isabeau de Bavière et Charles VII dans la chapelle Saint-Jean. Elle ne souhaite cependant pas que l'on repeigne un bas-relief jugé de belle qualité, la statue de saint Louis et « celle de Marguerite de Provence, sa femme »[56].

Restait la question des inscriptions. Un membre isolé de la commission mixte, sans doute Vitet, estimait qu'on ne devait pas reproduire les inscriptions manquantes, mais donner une explication en quelques mots français « destinés à rappeler nettement les frais qui se rapportent essentiellement à chaque monument, plutôt qu'à en célébrer religieusement l'objet et le caractère ». « Il voit dans le procédé qu'il n'admet pas une sorte de mensonge de l'art, faisant considérer comme gravée anciennement une gravure récente ». Mais, pour la majorité, ce qui comptait était non pas la gravure des lettres, mais l'authenticité des inscriptions. D'ailleurs, ajoutait la commission mixte, Saint-Denis n'était pas un « musée destiné à des monuments d'études d'un genre quelconque, où la curiosité ait les premiers droits à être satisfaite. C'est un temple rendu au culte ; l'art doit partout chercher à y provoquer, à y entretenir les idées religieuses »[57].

Le rapport s'achevait sur l'examen de quelques points de détail et celui des vitraux : les vitraux composés par Debret, la grande rose et les fenêtres latérales du bras nord, les vitraux des croisaite. C'est un temple rendu au culte ; l'art doit partout chercher à y provoquer, à y entretenir les idées religieuses »[57].

Le rapport s'achevait sur l'examen de quelques points de détail et celui des vitraux : les vitraux composés par Debret, la grande rose et les fenêtres latérales du bras nord, les vitraux des croisades étaient jugés « des morceaux excellents d'éclat et d'harmonie », qui pouvaient rivaliser avec les anciens vitraux de l'église » : « C'est le meilleur et le plus juste éloge qu'on puisse en faire ».

Ainsi l'Institut accorde-t-il à Debret un brevet d'excellence[58].

L'administration des travaux publics tire la morale de l'histoire en déclarant que les défauts de la restauration « doivent être attribuée bien plus aux moyens d'exécution mis à la disposition de l'architecte qu'à des conceptions vicieuses » et décide d'employer pour certaines sculptures « des artistes recommandables par leurs talents »[59] ; le ministre réhabilite l'architecte calomnié[60]. Quant au prudent et duplice Vatout, il recommande après avoir pris connaissance du « consciencieux » rapport de l'Institut de ne pas lui donner une publicité qui pourrait réveiller la polémique et de « garder cet excellent document dans les archives » de l'administration, en invoquant son éternel argument : ne pas attirer l'attention des Chambres qui tireraient parti de l'affaire pour diminuer les crédits.

Debret, pour sa part, plastronne : il promet de laisser intactes les statues de saint Louis et Marguerite, de les remplacer sur place par des moulages et de rectifier le bas-relief du portail sud jugé disgracieux[61]. Il présente en séance publique des cinq académies une notice sur les modifications et restaurations faites à l'église royale que la *Revue générale d'architecture et des travaux publics* publie immédiatement[62]. César Daly pose à cette occasion la question : « M. Debret, dans sa restauration, a-t-il ménagé suffisamment les parties anciennes de l'édifice ? N'a-t-il dénaturé aucune des formes primitives qu'il eût été possible de conserver intactes ? » et n'y répond pas puisque le rapport de la commission mixte n'a pas été rendu public.

Cependant, la commission des monuments historiques ne désarme pas et évoque la question au cours de la séance du 3 juin 1842. Vatout, curieusement, est absent ; aussi est-ce Vitet qui la préside. Leprévost est mécontent : le rapport des académies constitue pour la commission de monuments historiques un blâme « contre lequel il est essentiel de protester ». Vitet, qui a refusé de signer le rapport rédigé par Berger de Xivrey, estime que ce dernier n'a pas rendu suffisamment « l'improbation » de la commission mixte à « la plupart des travaux exécutés » et comme Caristie n'est pas présent à la séance, volontairement ou par nécessité, nul ne le contredit. Lenormant se montre fort inquiet de ce que la note de Debret ait été lue en séance publique : « C'est M. Berger de Xivrey qui l'a lue... de sorte qu'elle a dû passer dans le public pour le rapport de la sous-commission ». On décide finalement de rédiger une note « sur la marche de l'affaire et le relevé des travaux exécutés postérieurement aux deux rapports et contrairement à leur esprit », qui sera publiée en appendice au rapport général que la Commission doit bientôt faire paraître. Mérimée est chargé de rédiger cette note[63].

L'affaire de la Vierge à moustaches[64].

L'année suivante, une sourde polémique s'exprime dans les journaux, dont Didron est le principal acteur. Ainsi, le 20 octobre 1843, l'*Univers* publie une note fielleuse sur un détail iconographique : dans de récents travaux de sculpture, on a mis un nimbe à ce vieil hérétique d'Origène. Trois autres articles paraissent dans les mêmes colonnes, les 18 novembre, 27 et 30 décembre 1843 ; on y reconnaît toujours la plume de Didron[65]. En 1844, les amateurs de potins archéologiques disposent désormais d'une nouvelle revue, les *Annales archéologiques*, dont Didron, précisément, est le rédacteur en chef. S'ils ouvrent le t.I, à la rubrique des scandales de vandalisme, ils ne trouveront rien concernant Saint-Denis[66] ; pas davantage dans l'article du baron de Guilhermy intitulé *Statistique monumentale du département de la Seine*[67]. On peut, en revanche, lire dans le même numéro et toujours sous la signature du même Guilhermy la première livraison d'un article sur *Saint-Denis, restauration de l'église royale*[68].

Les premières lignes en donnent le ton : il y sera question de la restauration « infligée » à Saint-Denis. Guilhermy conclut des événements de 1842 : l'attaque s'est retournée contre la commission des monuments historiques qui avait manqué de rigueur et de sérieux dans l'affaire[69]. La « nouvelle école archéologique » doit tirer les leçons de la défaite et repartir au combat. Car en deux ans,

le contexte a bien changé : cette nouvelle école triomphe sur les chantiers de restauration, à Notre-Dame notamment, sur les chantiers de construction, à Saint-Nicolas de Nantes et dans toute la France ; elle dispose d'appuis politiques : à la chambre des pairs, Victor Hugo et Montalembert ; elle vient enfin de se doter d'un organe de presse.

Aussi, Guilhermy reprend-il le procès comme si l'affaire n'avait pas déjà été jugée – car « il n'y a point de prescription contre le sens commun ». D'ailleurs, dit-il, elle l'a été « clandestinement » – ce qui est une contre-vérité flagrante [70].

A l'extérieur de l'édifice, et surtout à la façade, tout est faux, tranche notre érudit qui, entre autres exemples iconographiques, *bis repetita placent*, cite le cas anatomique de la Vierge à moustaches relevé par Didron. Les arguments employés, c'est clair, sont infiniment mieux développés que dans le « mémoire critique » de la commission des monuments historiques : Didron et Guilhermy sont des maîtres en iconographie et signalent impitoyablement une série d'erreurs, comme ils font observer qu'il était aberrant que Debret allât tirer son inspiration de Notre-Dame de Poitiers pour restaurer le fleuron du domaine royal.

Mais Guilhermy en ajoute de nouveaux : les travaux de maçonnerie, qui avaient été très favorablement appréciés, sont désormais condamnés : au parement du flanc nord, « la sécheresse et la raideur ont remplacé la grâce et le naturel ». Les terrasses du bas-côté qui avaient également remporté l'adhésion sont maintenant réputées « répugner à l'architecture gothique du nord ». Les roses du transept « ne sont que le squelette décharné des anciennes ou leur copie fort mal nourrie ». Et voici encore un nouveau chef d'accusation : à l'intérieur, les travaux de Legrand ont rehaussé le niveau du sol de deux mètres, les bases des colonnes ont été refaites six pieds au-dessus des anciennes, et l'architecture des portes mutilées.

Et puis, un cri d'alarme est lancé : Debret va construire un « comble en cuivre », un « comble en fonte » [71], comme à Notre-Dame de Chartres, plutôt qu'une toiture en plomb. Or, chacun sait que « les progrès de la science moderne » ne surpasseront jamais la qualité de la technique médiévale. Et le spirituel baron de s'esclaffer sur le réputé défaut d'étanchéité de la toiture de Chartres [72].

L'année suivante, c'est au tour de Didron de dénoncer les travaux de la basilique : « On l'a grattée, raclée, écorchée, vitrée d'une manière horrible, meublée d'une façon ridicule, encombrée de soi-disants chefs d'œuvre de plâtre et de carton-pierre. On vient de la gratifier d'une porte en fonte à bas-reliefs encadrés dans des médaillons » [73]. Le même reconnaît pourtant, peu de temps après, que Debret a « bien voulu », dans quelques cas, « avoir égard à [ses] charitables observations ».

Les deux affaires de la porte de bronze et du comble en cuivre étaient tenues particulièrement à cœur par Debret. La première permettrait de marcher à la fois sur les traces de Suger, qui en avait disposé une au portail central de l'ancienne basilique, et des artistes du *Quattrocento* et de rivaliser avec certains chantiers du moment comme celui de la Madeleine. Curieusement, les volumineux dossiers des travaux de Saint-Denis ne comportent rien qui éclairent les conditions de

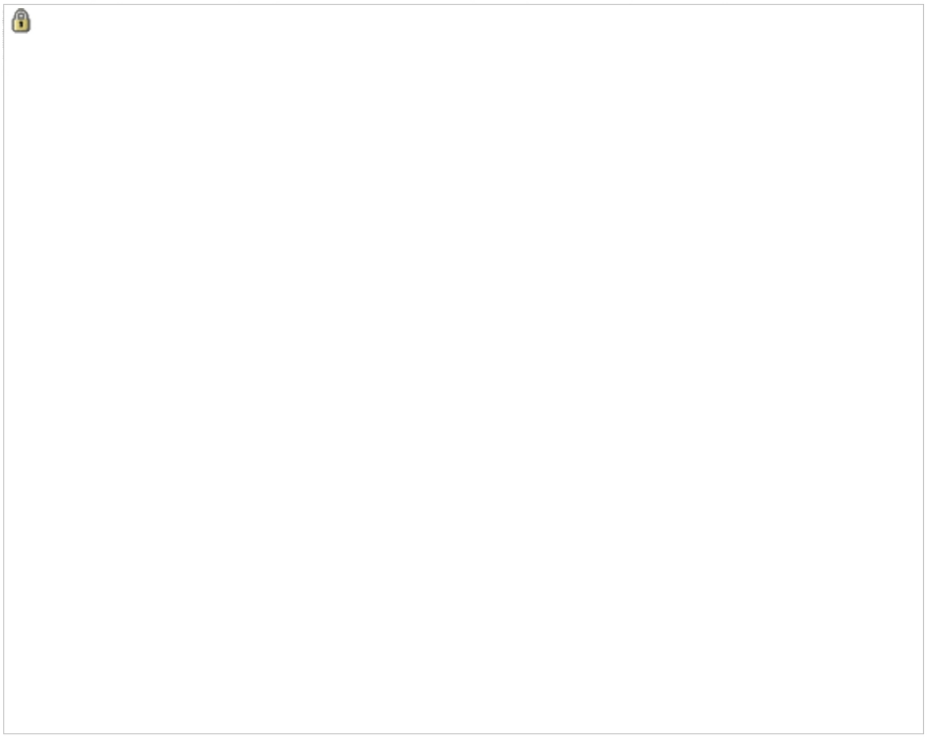

10. François Debret, élévation latérale nord, 1833, arch. de la direction du patrimoine.

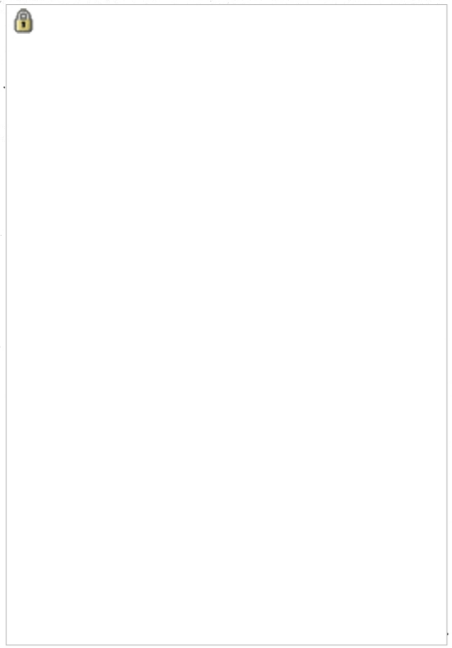

11. François Debret, coupe de l'édifice, 1833, *ibid.*

cette réalisation. Tout au plus sait-on qu'elle fut l'occasion d'une brouille entre l'architecte et Berger de Xivrey : se rendant à Saint-Denis un jour de septembre 1845 [74], l'érudit découvre avec colère que les inscriptions nouvellement placées sur les portes reproduisent fautivement le texte de Suger et que les vanteaux ne sont pas dorés [75].

Quant à l'affaire du comble en fer couvert en cuivre, il n'y a pas lieu de la rapporter ici. Rappelons seulement que le 19 septembre 1845, la totalité des fermes de la grande nef était en place [76], déclenchant la fureur de « la nouvelle école archéologique » qui était hostile à l'emploi de toute technique moderne dans les monuments anciens.

« *Quant on laisse un vieil édifice en repos, il achève tranquillement son existence* » [77].

Or, le 19 août précédent, un terrible ouragan et une trombe, la trombe de Monville, avaient ravagé la région parisienne. La flèche nord de Saint-Denis, qui avait subi la foudre trois fois depuis 1813, avait dû être reconstruite en 1837 à partir de la deuxième assise, mais, en 1842 et 1843, de violents ouragans avaient provoqué des lézardes dans les maçonneries. Le 3 janvier 1846, Debret fait placer les premiers étais, Vatout se rend immédiatement sur place et prescrit la « reconfortation provisoire de la tour », puis son rétablissement définitif [78] ; les membres du conseil des bâtiments civils qui l'accompagnent n'observent aucune altération apparente, mais « un fléchissement considérable dans les murs de la tour ». Un mois plus tard, le 4 février 1846, l'inspecteur général Biet retourne sur les lieux et note les rapides progrès

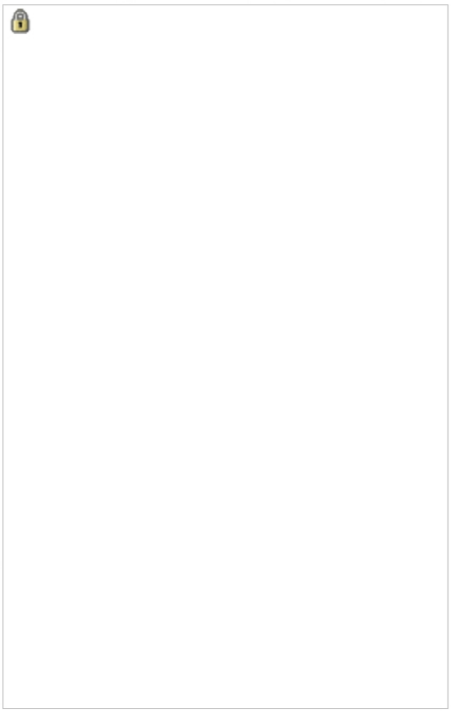

12. François Debret, état de la flèche septentrionale en 1837, *ibid.*

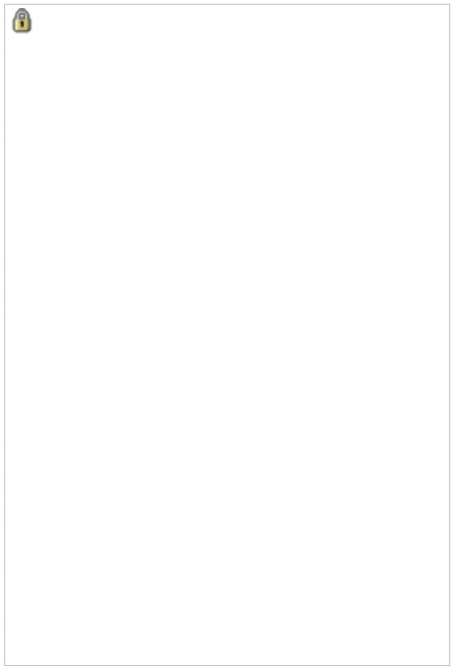

13. François Debret, projet de restauration de la façade occidentale, 1837, *ibid.*

du mal. Il constate [79] que Debret est trop soucieux de soutenir sa flèche pour reprendre en sous-œuvre le clocher et qu'il perd du temps [80]. Il signale que ce que préconise Debret est trop hasardeux, car le noyau de maçonnerie est usé, la flèche pèse, dit-il, 4 000 tonnes [81] et culmine à 66 m. Très alarmiste, il préconise de la déposer, de remplir immédiatement les bases de la tour de maçonnerie, d'envelopper les piliers du milieu de chaque face pour leur restituer momentanément une consistance qu'ils n'ont plus et de chaîner la tour en bois et en fer, surtout en partie haute. Il signale enfin que le mouvement du clocher s'accentue, que le phénomène n'est pas dû à un tassement dans les fonctions [82], mais à la vétusté des matériaux. Le conseil des bâtiments civils retourne sur place et fait ordonner la dépose de la flèche.

Debret s'exécute, fait placer une armature en fer pour ceinturer le tour, annonce l'édification d'un échafaudage à l'intérieur de la flèche et annonce un coût prévisionnel de l'opération de 45 000 fr. La demande en est faite aux Chambres. La dépose commence le 6 mars ; Debret en rend compte presque tous les jours par écrit.

Faut-il reconstruire la flèche ? Telle est la question que se pose Biet [83] : « Je n'ai à cet égard aucune opinion précise à émettre, si ce n'est que comme artiste désireux de voir nos monuments se perpétrer dans leur intégralité, je fais vœu pour le rétablissement de la flèche ». Mais, ajoute-t-il, l'état des maçonneries médiévales est tel qu'il faut, dès à présent, démolir la tour nord, « dans l'intérêt du portail de Saint-Denis ». C'est ce que préconise le conseil des bâtiments civils [84] : la tour a éprouvé un tel déversement dans le sens de la diagonale sud-est, nord-ouest que des effets d'écartement se sont produits côtés sud et surtout nord et ouest ; la partie supérieure de la tour doit donc être démolie jusqu'à la plate-forme de la terrasse ; on verra plus tard si la partie inférieure peut être conservée.

« *Saint-Denis restera comme un exemple de ce que peut l'ignorance et le vandalisme* » [85].

Là dessus, Debret démissionne. Il y songeait depuis la fin de l'année 1845 et s'en était confié au conseiller d'État Vatout, au cours d'une visite effectuée ensemble à Saint-Denis. Vatout avait été « extrèmement satisfait des travaux exécutés par l'architecte », notamment de la peinture de la voûte de la chapelle d'hiver et désira vivement que toute la voûte de l'abbatiale fût également peinte en bleu et or. Mais Debret avait été très affecté des critiques formulées à l'encontre du vitrail du bras sud représentant la visite de Louis-Philippe sur le chantier qu'il avait fait réaliser d'après un carton de son frère Jean-Baptiste [86] : « M. Debret a reconnu lui-même qu'il serait bien de le remplacer ». Et Vatout ajoutait laconiquement : « Je partage cette opinion ».

Que s'est-il passé exactement ? Le dossier administratif est muet sur le sujet. Certes, Debret commençait d'être âgé et sans doute fatigué : il avait soixante-neuf ans et décéda quatre ans plus tard. Il avait, de plus, vraisemblablement mal supporté les critiques incessantes. Car elles ne cessaient pas, et l'incident de la flèche rallumait la querelle. Ainsi Prosper Mérimée publia un article anonyme dans le *Constitutionnel* du 10 février 1846 [87], l'accusant d'avoir fait preuve d'imprudence pour avoir rebâti une flèche « sur une base qui était insuffisante il y a six siècles », d'avoir « probablement diminué le pouvoir de résistance de cette base déjà ébranlée » par ses travaux de décoration et enfin, argument constamment employé jusqu'à nos jours, d'avoir eu le tort d'employer la pierre de Saint-Nom, beaucoup plus lourde que le vergelé d'origine. Debret a fait donc montre d'« inexpérience » et jamais l'incident de la flèche ne se serait produit sous la conduite d'un architecte spécialisé – Mérimée ne citait pas de noms.

La technicité du propos, comme de celui qu'avait tenu Guilhermy dans les *Annales archéologiques* en 1844 – et qu'il développe précisément cette année 1846, à nouveau dans la revue de Didron [88] – laisse rêveur : on n'y était pas habitué de la part de Mérimée, qui n'était tout au plus qu'un brillant amateur. On n'est pas loin d'imaginer que l'inspecteur général des monuments historiques se fait l'écho de la position d'un architecte expérimenté, celui-ci. Et pourquoi pas Viollet-le-Duc, lui-même, qui commencerait à intervenir dans l'affaire ?

Parallèlement, Didron se dépensait sans compter dans les *Annales archéologiques* : le t. IV de 1846 ne comportait pas moins de quatre références à Saint-Denis [89] ; le t.V comprenait la seconde livraison de la diatribe [90] que Guilhermy avait partiellement publiée en 1844, un extrait des débats à la chambre des députés sur le vote des 45 000 fr. de crédits nécessaires à l'opération [91], ainsi qu'un article de Didron lui-même [92]. La « nouvelle école archéologique » avait bien orchestré sa campagne. Le rédacteur en chef rendait hommage à la chambre des députés qui, alertée par Deslongrais, Ferdinand de Lasteyrie et Delessert [93] au moment du vote d'un budget complémentaire pour la flèche, aurait « condamné » Debret [94], « mais avec des « circonstances atténuantes » [95]. Et surtout, il développait les arguments techniques esquissés par Mérimée : Debret avait affaibli la façade en « tondant » sur toute la hauteur les parements d'une épaisseur de 5 à 8 cm., alors que l'épaisseur de ces parements ne dépassait pas 25 à 30 cm. ; il avait en outre entaillé la façade sous les tours sur une hauteur de trois ou quatre m. pour incruster les rois surmontés d'un plein-cintre, placé des gargouilles postiches et des tuyaux de fonte pour l'écoulement des eaux pluviales. Rien d'étonnant donc que les maçonneries fussent déstabilisées. Pis encore, plus rien d'authentique ne subsistait dans le monument : « Pas un parement dans toute la surface... qui n'ait été raclé, modifié, arrangé ».

Le mal était fait : il fallait ne plus toucher à rien. Se contenter de déraser la tour nord, protéger la nef avec une couverture semblable à l'ancienne et laisser tout le travail de décoration dans l'état : « Dans cent ans d'ici tout cela sera fort curieux et, dès aujourd'hui, c'est fort instructif ». Au reste, ajoutait-il, aucun architecte n'était, à l'heure présente, capable de remplacer ce qui avait été fait ; personne n'était capable de distinguer l'ancien du moderne. D'ailleurs, parmi ceux qui étaient en mesure de « replâtrer le plâtrage de M. Debret », qu'ils aient « rôdé autour de Notre-Dame ou de

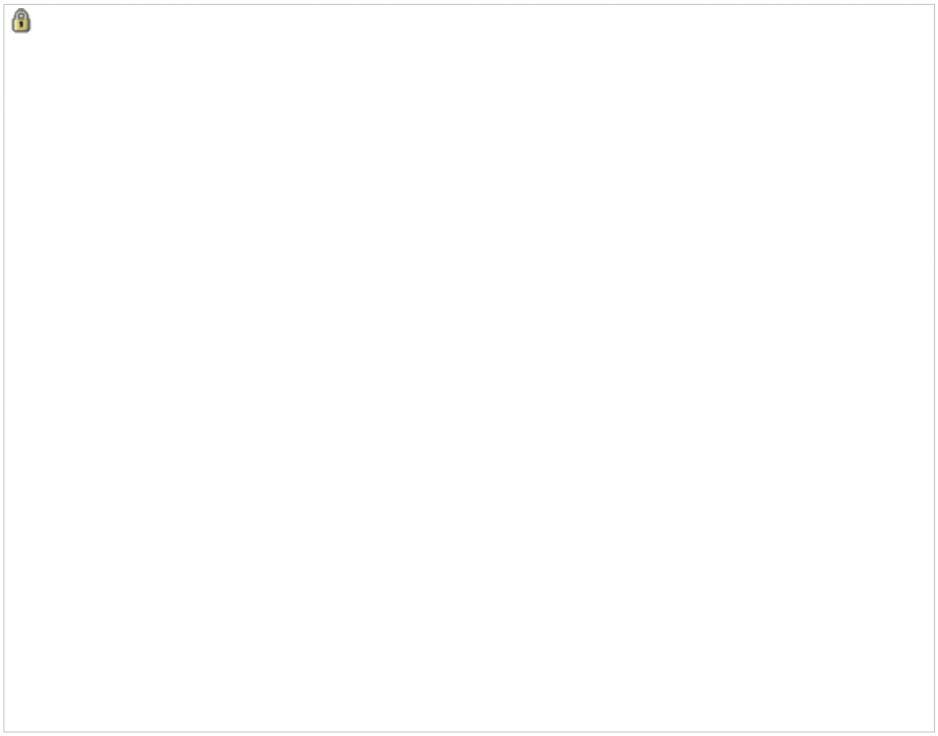

14. Geffrier entrepreneur, attachements des travaux de maçonnerie aux travées nord et sud de la façade, 1840, *ibid.*

la Sainte-Chapelle », il ne s'en trouverait aucun qui consentît à le faire : il compromettrait son nom.

La *Revue générale d'architecture et des travaux publics,* en revanche, sous la plume d'Henri Janniard, ne reprenait pas à son compte les affirmations de Mérimée et de Didron[96]. Pour le futur architecte diocésain, la cause résidait dans la disposition vicieuse de la tour nord et ses nombreux porte-à-faux[97].

C'était un plaidoyer pour Debret, un plaidoyer infiniment plus « technique » que les articles de Didron et Mérimée[98].

« Celui qui oserait entreprendre une pareille tâche... ne ferait preuve que d'une outrecuidance excessive ou d'un dévouement sans résultat »[99].

Pourtant, Didron se trompait : Debret, après sa nomination comme membre du conseil des bâtiments civils, avait recommandé Duban, son beau-frère et élève[100], « persuadé », disait-il, « que sa belle restauration de la Sainte-Chapelle vous est un sûr garant de sa capacité». Duban est nommé par arrêté du 15 juillet 1846, et chargé de trois missions : l'entretien de l'édifice, l'achèvement du comble en fer et de la couverture en cuivre, l'étude de la question de la tour. C'est après bien des hésitations qu'il a accepté cette responsabilité : il a effectué une vérification approfondie de la situation et la réussite lui apparaît comme, « sinon impossible, au moins comme hérissée de difficultés incalculables ». Aussi démissionne-t-il presqu'immédiatement[101], comme il démissionnera peu de temps après du chantier de la Sainte-Chapelle.

Il s'en explique longuement : « Les édifices de l'âge et de la nature de celui dont il s'agit, solides et durables encore tant que la face de cohésion de toutes leurs parties n'est pas gravement altérée, tant que leur *habitude d'être*, si je puis m'exprimer ainsi, n'est pas rompue violemment, ne peuvent, à mon avis, se prêter, sans la crainte de graves désordres, à ces remèdes énergiques qui en attaquent l'essence. Semblables en cela à la vieillesse du corps humain, ce n'est qu'à l'aide de palliatifs prudents qu'on peut en prolonger la durée. Toute action violente leur est fatale, et telle est la connexion de toutes leurs parties que l'édifice entier ne tarde pas à recevoir le contre-coup d'une action trop violente introduite dans telle ou telle partie de l'édifice ». C'était ce qui s'était produit à Saint-Germain des Prés et risquait d'arriver à Rouen à cause de la flèche en fonte[102].

Selon lui, la tour ne pouvait plus porter la flèche, il fallait d'abord consolider les parties inférieures ; et pour cela, « disposer de puissants chaînages extérieurs » qui eussent embrassé une partie de la façade. Puis, si l'on tenait vraiment à reconstruire la flèche, il fallait reconstruire entièrement cette tour ainsi que la portion de façade correspondante. Une telle opération « pourrait entraîner beaucoup de désordre, provoquer des tassements du côté sud et ne déboucherait pas sur une solution « digne et monumentale ».

Duban avait-il lu l'article de Didron ?

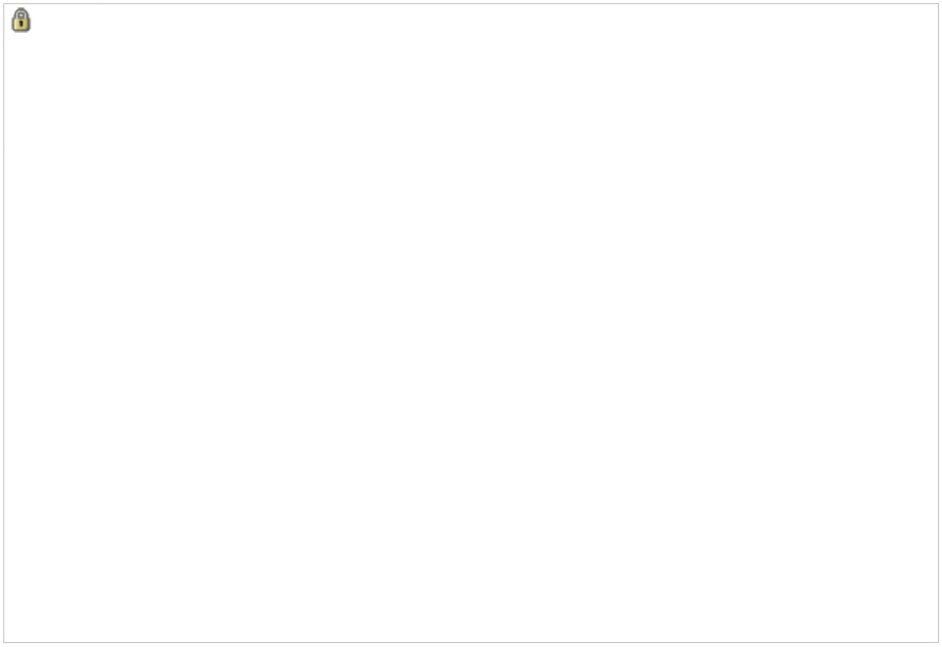

15. E. Cabillet, profil du contrefort de la tour nord de la façade, 1847, *ibid.*

Après trois mois de réflexion, l'administration des travaux publics lui désigne Viollet-le-Duc, « inspecteur de la Sainte-Chapelle »[103], comme successeur. Didron, déçu dans ses espérances un peu nihilistes, est cependant bon camarade[104] : « M. Viollet-le-Duc est notre collaborateur aux *Annales* et notre ami ; il était loin de solliciter et de désirer cette faveur. Le choix que M. le ministre a fait de lui est certes trop honorable pour que nous n'en ayons pas éprouvé une grande satisfaction ; cependant, nous n'osons en féliciter le jeune et savant artiste. Nous avons dit, et nous ne changerons point d'opinion, que le mouvement était irréparable... Mais M. Viollet-le-Duc est jeune ; lui, du moins, a une connaissance incontestée des monuments de cette époque ».

Cette nomination était-elle le triomphe de Mérimée, qui avait profité de l'affaire de la flèche pour rappeler dans son rapport annuel sur les monuments historiques[105] que l'abbatiale n'était malheureusement pas de la compétence de la Commission et affirmer qu'aucun accident semblable n'était à craindre sous sa surveillance et la direction des architectes qu'elle commissionnait ?

Didron, qui n'apprécie que médiocrement l'inspecteur général[106], trouve qu'il en fait trop et signale que Debret s'était flatté « pendant plusieurs années » devant lui, « parce que M. Debret nous a mêlé à cette affaire », d'avoir obtenu pour les travaux de Saint-Denis l'assentiment de Vatout et de Mérimée[107]. Il rappelle que, pour sa part, il avait attiré l'attention sur les travaux dès 1838 et qu'il avait fallu plusieurs années avant que la Commission s'en émût[108]. Un peu plus tard, il se fit plus précis : c'était le comité historique des arts et monuments qui, à la suite des journaux, avait pris en main, le premier, la défense de l'abbatiale. Sa rivale, la Commission, ne s'était émue que lorsque l'opinion publique l'y avait contrainte : « Encore... elle s'y est prise de façon à se faire battre scientifiquement, elle et son vice-président, M. Vitet, par l'académie des Beaux-Arts »[109].

Quant à Montalembert, le grand ami de Didron, l'allié qui fait tant pour la cause à la chambre des pairs et qui, dans son rapport sur le vandalisme prononcé en 1847[110], stigmatise une nouvelle fois les travaux de Debret et l'académie des Beaux-Arts, il ne cite pas le nom de Viollet-le-Duc comme successeur de Duban, se contentant d'une formulation un peu condescendante et sceptique : « Il a alors fallu chercher un deuxième successeur et on en a trouvé un très estimable, à coup sûr, en qui j'ai pleine confiance, qui a eu plus de hardiesse que M. Duban ; je lui souhaite autant de succès que de courage ».

« *C'est à la nouvelle école, objet de tant de critiques et de dédains, à réparer les fautes de l'ancienne* ».[111]

Il est en tout cas impossible de savoir au terme de quelles tractations, le ministère des travaux publics a désigné Viollet-le-Duc : les dossiers ne comportent aucune indication à ce sujet. Le rapport accompagnant l'arrêté du 14 novembre rédigé par de Noue, chef de la division des bâtiments civils, le présentait comme « un artiste possédant à la fois des connaissances en archéologie et en architecture pratique ».

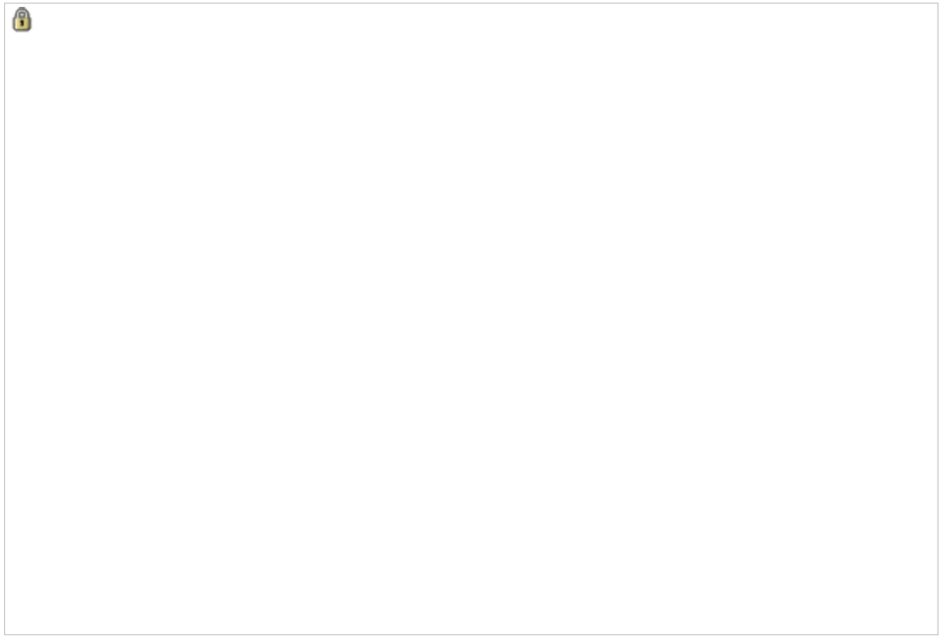

16. Eugène Viollet-le-Duc, niveau médiéval du chœur et niveau résultant des travaux de Legrand et Cellerier, vers 1847, *ibid.*

Le nouvel architecte est chargé notamment de vérifier s'il sera nécessaire de démolir la tour nord préalablement à la reconstruction de la flèche[112]. Question à laquelle il répondit positivement le 16 décembre 1846 : le « sauveur » de Vézelay n'avait pas de solution pour Saint-Denis.

L'arrivée de Viollet-le-Duc à Saint-Denis s'inscrit dans le contexte des années 1844-46 : construction de Saint-Nicolas de Nantes et autres églises néo-gothiques en province, discussions autour de Sainte-Clotilde à Paris, concours pour la restauration de Notre-Dame, débat budgétaire sur Saint-Ouen, querelle académique à propos du bon emploi du gothique. Elle correspond à la conquête définitive du pouvoir architectural par la génération de 1830.

La ruine de la flèche n'a pas été la cause de la mise à l'écart de Debret, mais seulement un prétexte : pendant une dizaine d'années, Vitet, Mérimée, la commission des monuments historiques, Didron avec la presse et ses amis Montalembert et Guilhermy ont eu pour idée fixe de prendre le contrôle du plus important chantier de restauration du pays. Les « capacités » de la commission créée par Guizot s'opposent à celles, en réalité beaucoup plus légitimes, de l'Institut, dans une guérilla permanente où tous les coups sont permis : exagérations, approximations, mensonges, analyses architecturales superficielles.

Pourquoi cet acharnement ? Pour répondre à cette question, il faudrait être à la fois en mesure de porter un jugement sur la qualité des travaux de Debret et leur place dans l'histoire de la restauration monumentale et d'analyser au terme de quels raisonnements, manœuvres et procédures Viollet-le-Duc est parvenu à imposer la destruction de presque tout ce qu'avaient réalisé ses prédécesseurs. Ceci est une autre histoire.

NOTES

1. F. Guizot, *Philosophie politique : de la souveraineté*, Paris, Pluriel, 1985, p. 373. Rousseau expose lui-aussi, cependant, qu'il n'est point de citoyen sans « patrie ».

2. Voir D. Poulot, *The Birth of Heritage : « le moment Guizot »*, dans *The Oxford Art Journal*, 1988, vol. 11, n° 2, p. 40-56.

3. P. de Barante, *Questions constitutionnelles*, Paris, 1849.

4. Les protestations ont été rares et tardives : elles ont surtout été formulées pendant la Seconde République et le Second Empire, venant essentiellement d'érudits locaux et d'ecclésiastiques, comme l'abbé Auber, chanoine de Poitiers et le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. Mais, les communes et les fabriques, profitant de l'éloignement et des faibles moyens de l'administration des monuments historiques, ont très souvent adopté dans les travaux qu'elles conduisaient une sournoise politique d'indépendance, face à laquelle les imprécations de Mérimée à l'encontre du vandalisme municipal, de la « bêtise » préfectorale et de la fourberie des « ratichons » et des « bonnets pointus » ainsi que les opérations de déclassement ont longtemps été impuissantes. Jusqu'au jour où des moyens budgétaires accrus ont permis d'assurer une police esthétique à coups de subventions.

5. Sur ce point, voir J.M. Leniaud, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le temps retrouvé des cathédrales*, 1980, p. 61-64.

6. Voir la coupure de presse, sans autre référence que n° VII, conservée par Guilhermy dans son recueil de notes sur Saint-Denis (Bibl. nat., ms. 6122, fol. 363) : « Dès 1842, elle [la commission des monuments historiques] adressait des observations au ministre compétent. Celui-ci renvoyait ces observations au conseil des bâtiments civils qui, composé en grande partie d'un personnel tout dévoué à l'académie des Beaux-Arts, répondait invariablement que tout était pour le mieux, car alors l'architecte chargé des travaux de l'église de Saint-Denis [Debret] était membre de l'académie... Mélangeant les styles et les époques, ne se préoccupant pas des dispositions anciennes, il ne tendait qu'à donner une apparence symétrique à des parties qui avaient été élevées à des époques différentes et n'avaient nulle relation entre elles ». Entre autre problèmes, il dénonçait la question de la flèche nord, des piles de la nef sapées à la base, des contreforts sud détruits à cause de la nouvelle chapelle, de la toiture mal conçue « qui s'arrachait à chaque vent », la confusion qui régnait dans la présentation des tombeaux et l'humidité de la crypte. Il rappelait qu'avant lui, l'État avait dépensé 7,3 millions de fr. dans les travaux et concluait : « Ces restes confus

sont notre histoire nationale. Il faudrait y emmener les élèves de l'école des Beaux-Arts, mais l'académie des Beaux-Arts s'y opposerait ».

7. Dans les *Causeries du dimanche*, n° VIII, (*ibid.*, ms. fr. 6122, fol. 365), Viollet-le-Duc signale l'intervention du comité historique des arts et monuments, qui désigne une sous-commission où siège Mérimée : pas un mot sur le secrétaire du Comité, Didron. Celui-ci, en cette affaire comme en d'autres (restauration de Notre-Dame, au cours de laquelle Lassus et Viollet-le-Duc qu'il avait tant soutenus le trahirent déontologiquement, mise à l'écart de la commission des arts et édifices religieux en 1848), travailla pour le roi de Prusse. Il en fut amer : voir *infra*.

8. Voir sa *Monographie de l'église royale de Saint-Denis*, Paris, 1848, p. 10-11 : « Ce que les fureurs du vandalisme le plus sauvage n'avaient pas eu le temps de faire, des architectes sont venus l'accomplir avec tout le loisir, tout l'argent et toute la sécurité désirables. Ils ont nivelé, régularisé, gratté, embelli, agrandi, raccommodé, si bien que le monument n'a plus rien de son caractère primitif. Figurez-vous un vieillard habillé en jeune homme, muni d'une machoire d'emprunt, le visage tout fardé, le chef couvert d'une perruque blonde et bouclée... Une dépense énorme de 7,267,000 fr. a eu pour résultat d'amener l'édifice à un état de ruine imminente ». On lit aussi dans un autre de ses ouvrages (p. 6-7), *L'abbaye de Saint-Denis, tombeaux et figures historiques des rois de France*, dont la troisième édition parut en 1891 : « Les études sur l'art du Moyen Age étaient alors si peu avancées, que cette longue et laborieuse restauration, accomplie au prix de plus de 7 millions, avait eu pour résultat de dénaturer complètement le caractère de l'édifice. Les choses en étaient à ce point quand Viollet-le-Duc fut chargé par le gouvernement de réparer les erreurs de ses devanciers. Il s'est avant tout proposé de rendre à l'église sa physionomie et ses dispositions primitives. Les parties romanes de la crypte étaient masquées par des placages modernes : il les a fait reparaître. Le sol de la nef et celui de l'abside avaient été remblayés et remontés, au grand préjudice des proportions de l'architecture : il a retrouvé et rétabli l'ancien niveau. Les tombeaux avaient été entassés dans les chapelles obscures de la crypte, il les a ramenés dans l'église haute pour les remettre, autant que possible, à la place que chaque monument avait autrefois occupée. Les débris des anciens autels retrouvés dans les remblais du sol lui ont permis de reconstituer la décoration de plusieurs chapelles du chevet. Les voûtes, les piliers, les contreforts, les arcs-boutants, ont été en même temps consolidés avec toute l'expérience acquise par trente ans d'études et de travaux ».

9. Paul Vitry, Gaston Brière, *L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux*, Paris, 1908, 179 p. p. 100 et suiv.

10. Dans *Saint-Denis, la montée des pouvoirs*, 1992, 128 p. On lit, p. 114, à propos de Debret : « Cet architecte que tous les spécialistes s'accordent à juger mauvais ». Or, le malheureux Debret n'a fait l'objet d'aucune étude scientifique...

11. Sumner Mck. Crosby et Pamela Z. Blum, « Le portail central de la façade occidentale de Saint-Denis », dans le *Bulletin monumental*, 1973, p. 207-266.

12. Les archives concernant le chantier de Saint-Denis forment un ensemble complexe de 80 cartons environ conservés aux Archives nationales et aux archives de la direction du patrimoine. Voir Hanna Losowski, *Recherches sur l'état des fonds concernant la basilique Saint-Denis au XIX^e siècle*, s.d., 2 vol. dactyl.

13. Victor Hugo, *Choses vues*, *Visite à la Conciergerie*.

14. On peut lire une intéressante notice bibliographique de Debret dans l'*Itinéraire historique, géographique, topographique, statistique, pittoresque et biographique de la vallée de Montmorency... seconde partie*, de L.V. Flamand-Gréty, Paris, 1840, p. 252-254.

15. Dans « Pavements du Moyen Age, carrelage de l'église abbatiale de Saint-Denis », *Annales archéologiques*, 1849, t. IX, p. 74. Alexandre Villain (1820-1884) a fait don du recueil, qui contient dix-sept feuillets consacrés à Saint-Denis, à l'un des ses neveux qui le légua à la bibliothèque de Compiègne ; voir Georges Huard, « Percier et l'abbaye de Saint-Denis », dans les *Monuments historiques de la France*, 1936, p. 134-144 et 173-182. Il serait utile de situer Percier à sa juste place dans la redécouverte du Moyen Age ; en collaboration ou non avec Alexandre Lenoir, elle a été importante et originale.

16. Voir *Dictionnaire des architectes français*, Paris, 1872, t I, p. 185, n. 1. Lance, qui devait sa carrière d'architecte diocésain à Viollet-le-Duc, n'a pas manqué ici de rendre à son maître ce qui lui était dû. Il avait d'ailleurs été nommé inspecteur à l'agence de Saint-Denis en 1850. Adolphe Lance est l'auteur d'une *Notice archéologique sur l'église de Saint-Denis*, 1835.

17. A preuve du contraire, Debret avait publié une « Notice historique sur l'église Saint-Paul à Saint-Denis, près Paris », dans la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, t. IV, 1943, col. 49-51. C'est un compte-rendu de fouilles effectuées en 1843.

18. Voir la thèse de droit canonique présentée devant l'institut catholique de Paris par l'abbé Adrien Friedmann, *Le chapitre national et épiscopal de Saint-Denis, étude historique et canonique (1806-1855)*, 1938, 2 vol. dactyl.

19. La première partie de la nef était relevée de 0,60 m, la seconde, passée un degré de quatre marches, d'1,20 m et le chœur de 0,33 m.

20. F 13 1296, rapport de Vivant Denon à Montalivet, ministre de l'intérieur, du 17 mai 1811. Denon s'opposait à la dispersion de la collection de Lenoir : rendre les tombes aux familles serait les livrer à la destruction ; les donner aux églises de Paris coûterait cher. Le mieux, disait-il, était de tout porter à Saint-Denis qui en acquerrait « quelque ressemblance avec la sépulture de Westminster où la cendre de Newton repose dans la même enceinte que la dépouille des rois ». Il recommandait aussi de prendre dans le musée de Lenoir des vitraux médiévaux pour les placer à Saint-Denis. Contrairement à ce que l'on croit, la dispersion du musée des monuments français n'a pas été le résultat d'une décision réactionnaire du gouvernement de la Restauration, mais la conséquence d'une proposition de Denon. Voici au reste ce qu'on lit dans le *Rapport* aux deux académies rédigé par Berger de Xivrey (voir *infra*) : « M. Cellerier vit ses plans bouleversés par de nouvelles idées de Napoléon qui, au caractère de sépulture impériale, voulut joindre celui d'un temple destiné au développement des plus imposantes cérémonies. A cet effet, le chœur fut reculé, comme il l'est aujourd'hui, au-delà du transept ; et la place des principales tombes autrefois dans l'église et qui, dès lors, durent y être rapportées des Petits-Augustins, fut d'avance marquée soit dans la crypte, soit dans des travées plus rapprochées du chœur qu'auparavant ».

21. Arch. de la direction du patrimoine, carton 39, Devis pour la reconstruction et la réparation du grand clocher, du 22 juin 1837, rapport de Biet au conseil des bâtiments civils de la même date.

22. *Ibid., Rapport à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État au département de l'intérieur*, s.d. Vatout porte aussi le titre d'« administrateur des monuments publics et historiques ».

23. Ils ne durèrent en tout pas plus de cent dix-sept jours.

24. *Ibid., Rapport à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État au département des travaux publics*, 18 juin 1839.

25. *Ibid., Etat des travaux compris au devis avec l'indication des ouvrages terminés et de ceux qui restent à faire.* Le montant des travaux restant à faire s'élevait à 456 141 fr. 48 c.

26. Il reste à réaliser la porte de la grande nef, les vitraux de treize croisées du chœur, à aménager les chapelles des bas-côtés, à terminer les chapelles du sanctuaire et la chapelle Saint-Louis et à finir la campagne de vitraux.

27. L.V. Flamand-Grétry, *op. cit.*, p. 253.

28. Françoise Bercé, *Les premiers travaux de la commission des monuments historiques, 1837 à 1848*, Paris, 1979, 452 p., p. 150-152.

29. A ce poste, il succédait à L. Vitet.

30. F 13 1296, lettre du 18 novembre 1833. Peut-être était-il poussé par Mérimée, alors attaché au cabinet du ministre du commerce. Il écrivait : « Les dessins... ne sont pas vrais, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas tels que les architectes créateurs du monument les auraient choisis... L'architecte doit reproduire avec exactitude et avec fidélité scrupuleuse les formes et les couleurs primitives... ressusciter pour ainsi dire les monuments du passé... leur rendre les caractères distinctifs que le temps leur enlève chaque jour ».

31. *Ibid.*, lettre du 19 novembre 1833.

32. Il ajoutait : « Quant à la question d'art qu'à juste titre vous appelez *la partie la plus brillante des restaurations*, malgré les rigueurs de l'ordre que je reçois de les suspendre après vous avoir déposé les projets entre les mains depuis le mois d'avril, je ne puis que vous remercier, je pense de me mettre à même de justifier des sources positives que je ne pourrais communiquer qu'à un comité, attendu qu'ils font partie d'un travail important que j'espère publier sur Saint-Denis, travail qui se rattache au concours public donné par l'Institut pour fixer les nuances et progrès de l'architecture à partir de la domination romaine jusqu'au XIV^e s. ».

33. *Ibid.*, rapport du 9 janvier 1834.

34. Le dossier F 13 1296 ne contient pas de rapport de Biet sur ce sujet.

35. Notons qu'en 1840 déjà, Jules Janin avait ironisé sur la qualité du latin de l'inscription proposée par Hase, Raoul-Rochette et Naudet, membres de l'Institut et que Debret avait fait placer à la façade de l'église, dans l'*Artiste* du 23 mars 1840 (n.a.fr. 6122, fol. 290). La presse parlait donc de l'affaire.

36. E. Viollet-le-Duc, *L'église impériale de Saint-Denis*, dans la *Revue archéologique*, 1861, t. III, p. 308.

37. Et il ajoute : «Et en particulier dans la crypte, dans les sculptures royales qui devraient être conservées avec un soin religieux, comme les registres de l'état-civil de la royauté ».

38. Arch. de la direction du patrimoine, Saint-Denis, correspondance administrative, 1841-1876. Le rapport date de juin 1841. Il a été précédé d'un projet daté du 21 juin 1841 (Saint-Denis, correspondance administrative, 1836-1851) et intitulé « Observations critiques sur la restauration de l'église royale de Saint-Denis ». Ce projet est beaucoup plus précis à propos de l'intérieur et, à propos de la crypte, on lit cette annotation de Mérimée : « Le nombre des fausses inscriptions répandues dans tout le monument, l'ignorance et l'affectation qui ont présidé au choix de ces monuments font de cette partie de la restauration de Saint-Denis une des choses les plus *humiliantes* pour la sincérité, la science et le bon sens du pays responsable de tant de bévues ».

39. Arch. de la direction du patrimoine, dossier de l'administration 1841-1876.

40. C'est probablement à cette habitude de consulter les textes anciens qu'on doit la multitude d'inscriptions répandues sur toutes les parties de l'église nouvellement restaurées.

41. Arch. de l'Institut.

42. L'édition des procès-verbaux confirme par son silence les dires de Caristie.

43. Correspondance administrative, 1836-1851, lettre du 7 décembre 1841.

44. *Ibid.*, lettre du 28 décembre 1841.

45. Correspondance administrative, 1841-1876, lettre du 14 janvier 1842. Je ne sais pas de quels journaux il s'agit, peut-être l'*Univers* dans lequel écrivait Didron.

46. *Réponses aux observations critiques du Rapport de la commission des monuments historiques, adressé à Monsieur le Ministre des travaux publics au sujet des travaux de restauration exécutés à l'Eglise Royale de St Denis.* Ce rapport est conservé en double dans les arch. de l'Institut et celles de la direction du patrimoine, correspondance administrative, 1841-1876.

47. Ce retard est imputable aux séances du jury du salon, dont la moitié de la commission mixte fait partie.

48. Didron, « Achèvement des restaurations de Saint-Denis », *Annales archéologiques*, t. V, 1846, p. 107-113, p. 108.

49. Il est conservé en double aux arch. de l'Institut et à celles de la direction du patrimoine, correspondance administrative, 1841-1876.

50. Publié partiellement à la suite de l'ouvrage de Legrand d'Aussy sur les *Sépultures royales*, 1824 qui contient aussi la *Notice* de Roquefont.

51. A propos de la prétendue armure de Jeanne d'Arc.

52. Charles V, Charles VI, Isabeau de Bavière, Charles VII, Du Guesclin, Sancerre, Du Chastel et La Rivière.

53. Le rapport note aussi : « Un de ceux qui sont d'une antiquité réelle et qui se trouvent encore dans les ateliers pour y être restaurés a paru assez remarquable à la Commission pour en demander un estampage destiné à l'école des Beaux-Arts, mais reproduisant seulement les parties anciennes, bien que les restitutions de ce retable soient faites avec un véritable talent ». Comme quoi, l'Institut s'intéressait à la diffusion de l'art médiéval dans l'enseignement de l'Ecole.

54. « N'oublions pas que l'art alors ne fut jamais le but, qu'il fut un moyen, un procédé très simple sous l'inspiration d'une piété naïve ».

55. « A plus forte raison, l'on ne saurait tolérer l'empiètement d'un art sur l'autre, comme dans le retable de l'autel Saint-Grégoire, où le peintre s'est avisé de placer des ombres au pinceau sur les parties rentrantes de la sculpture, ajoutant ainsi un effet artificiel aux effets naturels de la lumière sur les saillies projetant leurs ombres ».

56. On pouvait, en revanche, en colorier les estampages.

57. Vitet avait employé cette expression « laïcisante » lors de la séance du 14 juin 1841 de la commission des monuments his-

toriques. Le terme sera employé à nouveau vers 1885 au moment des premiers affrontements entre Eglise et État.

58. « L'ensemble de cette restauration fait le plus grand honneur au goût, à la science, aux recherches approfondies de M. Debret. Il a concilié avec un rare talent des conditions que pouvait seule présenter l'église Saint-Denis, dans les circonstances où l'avaient mise d'abord la vénération pour tant de gloire ancienne, puis les excès d'une révolution furieuse, ce caractère à la fois royal, religieux et funèbre, le culte réinstallé depuis 1806, enfin un succession de programmes divers. Au milieu de ces dernières variations, M. Debret a heureusement poursuivi sa tâche, en ne perdant jamais de vue qu'il ne s'agissait pas de fixer un monument antique destiné à l'étude, en l'arrêtant juste au point de ruine où l'avait conduit le temps, pour en prévenir seulement les ravages ultérieurs ; mais qu'il fallait restaurer un monument de l'histoire, avec les ressources de l'art et l'exactitude de l'érudition, tout en rétablissant dans toute la décence de notre culte, une des plus belles églises catholiques ».

59. Correspondance administrative, 1836-1851, rapport du chef de la division des bâtiments civils au ministre des travaux publics du 9 mai 1842.

60. *Ibid.*, lettre à Debret du 9 mai 1842 : « Les paroles de l'Académie, en prouvant combien les griefs imputés à la restauration de Saint-Denis étaient dénués de fondement, sont pour vous un titre de plus à l'estime des amis de la science et des arts ».

61. *Ibid.*, lettre au ministre des travaux publics du 22 mai 1842.

62. T. III, 1842, col. 193-200.

63. Le *Rapport au ministre de l'intérieur*, Paris, 1843, p. 81 porte avec une certaine mauvaise foi à propos du rapport de la commission mixte : « Bien que les conclusions de ce rapport soient au fond, sur tous les points importants, conformes à celles que vous avait présentées la commission des monuments historiques, le défaut de publicité du rapport de la commission mixte a fait naître des méprises sur lesquelles il importerait d'appeler des explications complètes. La commission des monuments historiques vous demande donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire publier la note qu'elle vous a remise et le rapport qui vous a été communiqué, en lui permettant d'y joindre de nouvelles observations, qui, elle l'espère, ne pourront qu'être profitables à l'art et éclairer le public sur le véritable système qu'il convient de suivre dans la restauration des édifices anciens ».

64. Voir n. suiv.

65. Par exemple : « M. Debret, architecte, membre de l'Institut, vient de faire enlever la barbe et les moustaches en pierre dont on avait affublé la figure d'une Vierge Marie qui occupe le portail occidental de la grande église de Saint-Denis. Depuis 1830, M. Debret est chargé d'exécuter dans cette abbatiale des travaux immenses mais qui touchent à leur fin en ce moment. C'est en 1840 qu'on avait ôté à la Sainte Vierge le caractère qui vient enfin de lui être rendu ».

66. P. 88.

67. Les p. 100-101 concernent Saint-Denis.

68. P. 230-236.

69. « La restauration de Saint-Denis fut attaquée, il y a deux ans, devant l'académie des inscriptions et belles-lettres, avec une certaine solennité ; mais on sut profiter habilement de quelques inexactitudes, assez importantes d'ailleurs (il faut en convenir avec franchise), pour faire retomber sur les auteurs mal préparés de cette agression un tonnerre de récriminations étourdissantes. On assure (mais j'en doute encore ; car l'Académie n'a rendu publique ni sa décision, ni les conclusions de son rapporteur) que la restauration obtint gain de cause, et que la nouvelle école archéologique fut signalée en pleine séance comme une réunion d'insensés dont il fallait avoir moins de peur que de pitié ».

70. En effet, le rapport final a été lu en séance publique et s'il n'a pas été publié, ce fut à la demande expresse des autorités administratives, dont Vatout, président de la commission des monuments historiques.

71. Didron parlera l'année suivante d'un comble « en zinc », *Annales archéologiques*, t. III, 1845, p. 245-46.

72. « Les 300.000 francs qu'on va donner à Saint-Denis auront donc pour résultat de faire arriver l'eau dans l'église et de détremper les peintures voyantes que l'architecte vient d'y faire exécuter. Il est vrai qu'on pourra, à la première goutte de pluie, faire monter dans le comble une trentaine de gardiens, de bedeaux, de suisses et d'enfants de chœur, armés chacun d'une cuillère à pôt, à soupe ou à café, pour vider, à mesure qu'elles se rempliront, les cuvettes qu'on pratiquera dans les reins de la voûte ».

73. T. III, 1845, p. 245-46.

74. Correspondance administrative, 1836-1851, lettre au ministre du 30 septembre 1845.

75. Il signale aussi que les inscriptions des fenêtres du chœur doivent en partie être changées. Il se met à la disposition du ministre ainsi que Raoul-Rochette pour opérer les restitutions nécessaires, récusant les capacités du jeune chartiste Fréville qui avait été adjoint sur son avis à Debret pour ces questions d'inscriptions. En fait, Fréville avait voulu voler de ses propres ailes et Xivrey en avait été offensé.

76. Arch. de la direction du patrimoine, Saint-Denis, carton 40, état de situation des travaux de l'église royale de Saint-Denis au 1er septembre 1845, établi par Debret, 19 septembre 1845.

77. Didron, « Flèche de Saint-Denis », *Annales archéologiques*, t. IV, 1846, p. 175-185, p. 181 : « Mais quand un architecte y met la main et le traite à sa façon, il est rare qu'au bout de quelques années, de quelques mois, de quelques semaines, la masse entière ne s'écroule pas. Il en est des monuments comme des hommes : quiconque se fait traiter par un médecin, et surtout par plusieurs, est à peu près sûr de ne pas vivre longtemps ».

78. Correspondance administrative, 1836-1851.

79. Correspondance administrative, 1841-1876, rapport de Biet du 4 février 1846.

80. « Il m'a paru qu'[il]... se préoccupe beaucoup plus des moyens de pouvoir soutenir la flèche pendant la reconstruction du clocher qu'il ne s'applique à prévenir les suites du danger actuellement ».

81. H. Janniard, en revanche, *op. cit. infra,* l'estime à 450 tonnes.

82. Ce diagnostic sera contesté par Viollet-le-Duc.

83. Dossier de l'administration, 1841-1876, lettre du 3 mai 1846.

84. *Ibid.*, avis du 20 mai 1846.

85. Didron, « Achèvement des restaurations de Saint-Denis », *op. cit.*, p. 111.

86. Guilhermy le décrit en ces termes (« Restauration de l'église royale de Saint-Denis », *Annales archéologiques*, t. V, 1845, p. 200-215, p. 213) : « On a cru assurément faire merveille en développant sur les verrières dans le pourtour du chœur, une longue série de scènes historiques ou prétendues telles, depuis les sacrifices druidiques jusqu'à la visite que S.M. Louis-Philippe vint faire à Saint-Denis en 1837. Dans ce dernier tableau, les habits brodés de MM. Vatout et de Montalivet, les chapeaux à plumes des dames, les costumes des aides de camp, forment un ensemble qu'on ne s'attendrait guère à trouver sur les vitraux d'une église du XIIIe siècle. Ailleurs, un Napoléon de verre donne des ordres pour la restauration de Saint-Denis ; Sa Majesté Impériale a dans son cortège un hussard fort extraordinaire, tout bleu de la tête aux pieds. Depuis quelques mois, une troisième fenêtre est occupée par l'enterrement de Louis XVIII, avec les tentures, le catafalque et les cierges ; c'est un vitrail digne d'une administration de pompes funèbres ».

87. On sait qu'il s'agit de Mérimée par une note de Guilhermy, n.a.fr. 6121, *fol.* 51 v°.

88. *Op. cit.*

89. « Ruine de la flèche de Saint-Denis », p. 132 ; « Flèche de Saint-Denis », p. 175-185 ; « Un million pour démolir la flèche de Saint-Denis », p. 259-260 ; « Démolition de la flèche et de la tour de Saint-Denis », p. 319-324.

90. « Restauration de l'église royale de Saint-Denis », *Annales archéologiques*, t. V, 1846, p. 200-215.

91. *Ibid.*, p. 62-68.

92. « Achèvement des restaurations de Saint-Denis », *Annales archéologiques*, t. V, 1846, p. 107-113. Cet article a été écrit avant la nomination de Duban, comme Didron l'indique en note.

93. Ces deux derniers, en tout cas, étaient proches de « la nouvelle école archéologique ». Curieusement, les dossiers administratifs n'ont pas conservé trace de ces discussions parlementaires.

94. Didron s'en faisait une joie à l'avance ; dans le t. IV des *Annales* (« Un million pour démolir la flèche de Saint-Denis », p. 259), il écrivait : « Pour une flèche à démolir et pour un pauvre petit million qu'on vous demande afin de procéder proprement à l'opération, subir les dures paroles de MM. les députés et pairs de France, c'est à donner de suite sa démission et à vivre tranquillement des petites rentes qu'ont pu vous procurer les raccomodages, rapetassages et blanchissages des monuments historiques ». En fait comme d'habitude, Didron exagère : le crédit demandé aux Chambres était de 45 000 fr.

95. Oger, le rapporteur du projet de loi à la chambre des députés, notait tout de même : « Cette tour septentrionale de la façade présentait-elle assez de solidité pour élever sur sa base la flèche nouvellement construite ? Les travaux de construction de cette flèche ont-ils été conduits avec toute la prudence, avec tout le soin, avec toute la précaution nécessaire ? C'est ce qu'il n'a pas été donné à votre commission de rechercher et de constater... Qu'il [le ministre] fasse bien étudier, par les personnes les plus compétentes, l'état de la tour », dans *Annales archéologiques*, t. IV, 1846, p. 321-322.

96. « Cause des lézardes survenues à la tour nord de Saint-Denis. Inutilité de démolir la flèche », t. VI, col. 262-272. L'article commençait ainsi, manifestation d'indépendance d'esprit : « *Amicus Aristoteles, amicus Plato, sed magis amica veritas* ».

97. Il estimait improbable que la construction médiévale fût en vergelé et que la surcharge occasionnée par la pierre de Saint-Nom, soit 50 tonnes, eût entraîné la ruine de la tour. Il récusait aussi l'hypothèse selon laquelle les divers incrustements et la retaille générale auraient affaibli les maçonneries et concluait sur l'affirmation qu'on aurait pu se dispenser de démolir la flèche.

98. Janniard complète ses observations *ibid.*, col. 286. César Daly, (« La grande tour de Saint-Denis s'écroulera-t-elle », *ibid.*, col. 180-182) avait pour sa part tendance à mettre en cause la faiblesse des maçonneries médiévales et les conditions atmosphériques.

99. Didron, « Achèvement des restaurations de Saint-Denis », *op. cit.*, p. 111.

100. Et son successeur au chantier à l'école des Beaux-Arts.

101. Dossier de l'administration, 1841-1876, lettre au ministre des travaux publics du 10 août 1846. En fait, il semble que Duban ait encore été consulté par les Travaux publics en novembre pour un nouvel examen sur place afin de déterminer s'il fallait détruire immédiatement la tour, ce qui était l'opinion de Vatout. Duban s'y refusa.

102. Dans son article (*op. cit.*, p. 112), Didron déclarait qu'à Rouen, la flèche d'Alavoine écrasait la tour de la croisée du transept qui était en train de se lézarder.

103. Arrêté du 14 novembre 1846. C'est à ce titre que Viollet-le-Duc appartenait à l'administration des travaux publics ; il était donc logique que sa fonction, plus importante, d'architecte de Notre-Dame qu'il tenait du ministère des cultes n'apparût pas dans l'arrêté. Viollet-le-Duc fut d'ailleurs nommé inspecteur *honoraire* de la Sainte-Chapelle pour que Duban ne fût pas privé de son concours.

104. *Annales archéologiques*, t. VI, 1847, « L'église royale de Saint-Denis », p. 62-63.

105. Publié dans le *Moniteur universel* du 12 juin 1846.

106. « C'est la première fois que des hommes, d'une sagesse un peu froide et qui avait l'air de ressembler à de l'indifférence, parlent hardiment à l'administration centrale », écrit-il en note de ce rapport qu'il publie dans les *Annales archéologiques*, t. V, 1846, p. 1.

107. *Ibid.*, p. 9, n. 1. Il ajoute cependant : « Quant à M. Mérimée, il approuve médiocrement, ce nous semble, l'architecte et son œuvre ».

108. « Achèvement des restaurations de Saint-Denis », *op. cit.*, p. 108.

109. « Vandalisme dans les travaux d'art », *Annales archéologiques*, t. VII, 1847, p. 118, n. 1. Et il ajoute, plaidoyer *pro domo*, car le désir de sa vie eût été d'être nommé inspecteur général des monuments historiques à la place de Vitet : « La Commission et les inspecteurs généraux des monuments historiques, nous le disons hautement, ont laissé passer, sans protestation ni le moindre souci, le plus grand nombre des actes de vandalisme commis depuis dix ans. Il a fallu que des individus prissent sur eux de faire gratuitement une besogne qui devait peser sur d'autres rétribués fort largement pour cela ». Il faut savoir aussi que les « fins de mois » de Didron étaient difficiles et que Montalembert l'a beaucoup aidé financièrement.

110. *Discours de M. le comte de Montalembert, pair de France, sur le vandalisme dans les travaux d'art, dans la discussion générale du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires des exercices de 1846 et 1847. – Séance du 26 juillet 1847,* publié dans le *Moniteur universel* du 27 juillet 1847 et dans les *Annales archéologiques*, t. VII, 1847, p. 114-133.

111. Didron, « L'église royale de Saint-Denis », *op. cit.*, p. 63.

112. Curieusement, le travail de Viollet-le-Duc à Saint-Denis n'a pas été étudié ; voir cependant *Viollet-le-Duc e il restauro degli edifici in Francia*, 1981, p. 41-45.